



2017/18

---

**RAPPORT  
ANNUEL**

---

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



---

# LETTRE DE PRÉSENTATION

Juillet 2018

L'honorable Rick Doucet  
Ministre du Développement de l'énergie et des ressources du  
Nouveau-Brunswick  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la  
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier  
terminé le 31 mars 2018, conformément à l'article 42 de la  
*Loi sur l'électricité*.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ed Barrett', enclosed within a large, loopy oval shape.

**Ed Barrett**  
Président du conseil d'administration

## Page couverture

En 2017/18, la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL) a connu son meilleur rendement depuis plus de deux décennies. Cela reflète l'engagement de l'équipe de la centrale nucléaire de Point Lepreau envers son nouveau programme d'amélioration du rendement qui met l'accent sur la sûreté, la fiabilité de l'équipement, la formation et l'établissement d'une culture de prévention.

La CNPL est une composante majeure des actifs de production d'énergie et contribue à l'objectif provincial qui vise à faire en sorte que 75 % de l'énergie consommée au Nouveau-Brunswick provienne de sources propres et renouvelables ou ne dégageant aucune émission d'ici 2020.

# À PROPOS D'ÉNERGIE NB

Énergie NB est le service public d'électricité le plus important au Canada atlantique et est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité partout au Nouveau-Brunswick. Énergie NB compte plus de 2 400 employés à l'échelle de la province qui sont dévoués à apporter une valeur ajoutée à plus de 400 000 clients directs et indirects au Nouveau-Brunswick.

Le seul propriétaire et actionnaire d'Énergie NB, une société d'État provinciale, est le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Énergie NB relève du gouvernement par l'entremise du ministre du Développement de l'énergie et des ressources et les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

La *Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick* (2013) confère à Énergie NB le pouvoir de vendre de l'électricité dans la province et de gérer et exploiter les ressources et les installations d'Énergie NB pour l'approvisionnement, le transport et la distribution d'électricité au Nouveau-Brunswick. La *Loi sur l'électricité* prévoit également que, dans la mesure du possible, les tarifs demandés par Énergie NB pour les ventes d'électricité dans la province soient maintenus le plus bas possible et que les modifications tarifaires demeurent stables et prévisibles d'année en année. Nos tarifs sont réglementés par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

**2 400 +**  
employés

**400 000 +**  
clients directs et  
indirects

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	Message du président du conseil d'administration	<b>33</b>	États financiers consolidés
<b>2</b>	Message du président-directeur général	<b>96</b>	Aperçu statistique
<b>3</b>	Compte rendu des résultats	<b>103</b>	Gouvernance
<b>17</b>	Discussion et analyse de la directions		



---

Nous mettons tout en œuvre pour contrôler les coûts et fournir de l'électricité sûre et fiable - nous savons que c'est ce que les Néo-Brunswickois attendent de nous.

---

**Ed Barrett**  
Président du conseil  
d'administration

---

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre actionnaire nous a confié le mandat d'exploiter Énergie NB selon les meilleures pratiques commerciales, d'être responsable sur le plan financier, d'être socialement responsable, d'être un moteur économique pour la province et d'offrir des tarifs bas et stables tout en assurant un réseau sûr, fiable et durable.

Nous mettons tout en œuvre pour remplir notre mandat dans le contexte d'un secteur énergétique mondial qui évolue rapidement, ce qui constitue à la fois une période passionnante et pleine de défis. Ce rythme exceptionnel du changement nous oblige à être avant-gardistes avec une vision à long terme où il faut prévoir les besoins énergétiques de l'avenir et les futures sources d'énergie.

Nous devons faire face à une tension accrue sur les coûts, tout comme vous. Nous travaillons à maintenir des tarifs bas et stables grâce à de meilleurs gains internes en efficacité et à des réductions de coûts durables pour contrer la hausse des coûts externes.

Nous avons tenu bon chemin en investissant dans nos infrastructures et les résultats sont évidents avec des pannes de courant moins fréquentes et le rendement solide de notre centrale nucléaire et de notre parc de production. L'investissement continu dans notre réseau électrique se traduit par un approvisionnement en électricité plus fiable pour nos clients.

Nous continuons de bâtir notre acceptation sociale en étant ouverts et transparents avec vous, notre actionnaire et avec nos employés à propos de notre entreprise. Dans le cadre de notre processus de planification, nous avons demandé aux intervenants de nous fournir leurs commentaires sur nos activités et nos plans, et nous avons écouté leurs commentaires tout au long des audiences sur la demande générale de tarifs de 2018. Nous voulons continuer de bâtir une relation de confiance pour faire progresser notre entreprise au profit de tous les Néo-Brunswickois.

Nous mettons tout en œuvre pour contrôler les coûts et fournir de l'électricité sûre et fiable - nous savons que c'est ce que les Néo-Brunswickois attendent de nous. Vous pouvez être assurés que le conseil d'administration, l'équipe de direction et les employés d'Énergie NB vont continuer de viser l'excellence dans l'exécution de chacune de nos activités.



La centrale nucléaire de Point Lepreau a continué d'afficher de solides résultats et a atteint son meilleur rendement depuis 1994.

**Gaëtan Thomas**  
Président-directeur général

## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de 2017/18, nous avons constaté une amélioration marquée du rendement de nos activités tout en gardant un œil sur l'avenir et en faisant progresser nos efforts pour fournir de l'énergie durable aux générations futures.

La centrale nucléaire de Point Lepreau a continué d'afficher de solides résultats et a atteint son meilleur rendement depuis 1994. Après un processus de près d'un an, incluant une approbation communautaire sans précédent, nous avons obtenu un nouveau permis d'exploitation de cinq ans de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Nous cherchons à renforcer la confiance de nos clients en améliorant la fiabilité de nos infrastructures. Nous avons investi plus de 100 millions de dollars dans nos infrastructures de transport et de distribution. Notre réseau électrique est maintenant plus résistant aux événements météorologiques extrêmes. Nous avons mis en place des mesures qui ont amélioré la communication avec nos clients et notre temps de réponse aux pannes.

Bâtir la confiance est essentiel à notre approche stratégique de collaboration avec les Premières Nations. Grâce à des ententes officielles avec les organismes de consultation et à l'engagement, l'éducation et la création d'emploi, nous avons créé des possibilités et renforcé notre capacité à garantir un avenir énergétique stable et solide.

Nous sommes très encouragés par la participation de nos clients à l'initiative De bonnes habitudes qui favorise l'efficacité énergétique. L'adoption de nos programmes et services par les clients ainsi que nos

investissements continus dans les initiatives de Réseau efficace et de Solutions intelligentes rapprochent les Néo-Brunswickois vers un avenir énergétique propre et durable.

À l'encontre de nos réalisations, nous avons été confrontés aux effets incontrôlables des conditions météorologiques et des prix du marché qui ont eu une incidence sur notre résultat financier, un bénéfice net de 23 millions de dollars. Nous avons récemment conclu un règlement d'assurance qui a contribué à la réduction notre dette et nous sommes heureux de transmettre cet avantage à nos clients par la diminution de notre demande générale de tarifs en 2018-2019.

Je suis fier de notre équipe d'employés dévoués qui sont plus engagés que jamais et qui travaillent en votre nom pour réaliser un avenir énergétique enviable pour notre province. Nous avons été reconnus par nos pairs pour notre culture primée et notre engagement renouvelé envers la sécurité, la santé et le mieux-être.

Alors que nous envisageons l'année 2018-2019, nous nous concentrons sur nos progrès continus et sur la préparation de notre organisation à l'évolution du marché énergétique. Nous attendons avec intérêt un dialogue plus ouvert et transparent qui démontre notre responsabilité envers nos clients et tous les Néo-Brunswickois.



---

## COMPTE RENDU DES RÉSULTATS 2017/18

Nous avons une vision d'énergie durable pour les générations futures. Nous sommes clairs à propos de notre mission d'être le partenaire de choix de nos clients en matière de solutions énergétiques. Nous intégrons nos valeurs en matière de sécurité, de qualité, de diversité et d'innovation à toutes nos activités.

À titre de société d'État provinciale, Énergie NB relève du gouvernement du Nouveau-Brunswick dont les attentes sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

Il est clair que notre santé financière soutient la prospérité financière du Nouveau-Brunswick. Nos décisions doivent également répondre aux besoins des clients pour un service sûr, fiable et économiquement durable aujourd'hui et à l'avenir.

Nous collaborons avec notre conseil d'administration pour réduire la dette et créer des capitaux propres afin de donner au service public une certaine souplesse pour gérer les risques financiers et d'exploitation. Nous planifions pour l'avenir afin de répondre à l'évolution des marchés, aux avancées technologiques et à nos besoins d'investissement.

Notre conseil d'administration a défini le mandat de l'actionnaire dans l'orientation stratégique de la Société, en tenant compte des possibilités et des risques émergents. Nos trois objectifs stratégiques constituent le fondement de nos plans d'affaires, de nos décisions d'investissement et de nos initiatives commerciales qui nous permettront de continuer à fournir de l'énergie durable aux générations futures.

---

**Notre vision**  
Une énergie durable  
pour les générations  
futures

---

**Notre mission**  
Être le partenaire de  
choix de nos clients en  
matière de solutions  
énergétiques

---

**Nos valeurs**  
Sécurité, qualité,  
innovation et  
diversité



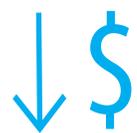
- **Nous hisser parmi les meilleurs dans notre domaine**  
Énergie NB a pour objectif d'être un exécutant de quartile supérieur par rapport aux services publics et privés en Amérique du Nord.
- **Réduire notre dette pour investir dans l'avenir**  
Réduire systématiquement la dette pour veiller à ce qu'Énergie NB soit financièrement en mesure d'investir dans de nouvelles infrastructures de production et de transport, au besoin, qui assureront la stabilité des tarifs pour le Nouveau-Brunswick.
- **Réduire et déplacer la demande d'électricité (Éconergie NB)**  
Investir dans les technologies, sensibiliser les clients et promouvoir l'efficacité, ce qui contribuera à réduire et à déplacer la demande d'électricité en vue de reporter, ou d'éliminer les prochains gros investissements dans la production.

Pour mener à bien nos stratégies, nous avons un plan d'affaires qui continue de renforcer le rendement des principaux secteurs de l'organisation. En 2017/18, nous nous sommes concentrés sur les cinq domaines d'excellence de notre plan: Sécurité, Client, Organisation, Renforcement et Environnement.

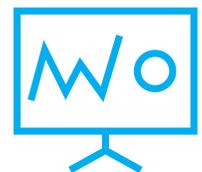
Chaque domaine d'excellence se concentre sur différents objectifs, différentes initiatives, différents processus et différentes mesures pour atteindre et maintenir l'excellence selon des comparaisons pertinentes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise. Cette orientation améliore notre alignement organisationnel et l'engagement des employés avec un plan précis et des résultats qui nous permettent de continuer à être le partenaire de choix de nos clients en matière de solutions énergétiques.



Être exécutant  
**de quartile  
supérieur**  
en Amérique du Nord



**Réduire**  
la dette



**Investir**  
dans la technologie

## L'excellence en sécurité

Engagement envers la sécurité

Nos efforts portés sur l'excellence en sécurité reflètent notre engagement à maintenir les normes de sécurité les plus élevées pour les employés, les entrepreneurs et le public. L'excellence en sécurité s'appuie sur notre engagement commun envers la sécurité avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) et met l'accent sur l'engagement des employés à se concentrer sur tous les aspects de la sécurité et du mieux-être.

Notre engagement commun envers la sécurité explique clairement la façon dont nous abordons en toute sécurité nos activités. Nous allons toujours respecter les règles, intégrer la sécurité à nos activités, refuser le travail non sécuritaire, signaler les incidents pour que nous puissions tous nous améliorer, diriger par l'exemple et avoir le courage d'intervenir si l'on constate des conditions ou des actions non sécuritaires.

Énergie NB profite d'une solide culture de sécurité que nous continuons de renforcer tout au long de l'année en mettant à profit nos principaux outils de sécurité : inspections du lieu de travail, inspections de chantier, réunions mensuelles sur la sécurité, visites de sécurité sur le terrain menées par la direction, les comités mixtes d'hygiène et de sécurité et notre équipe de sécurité dirigée par les employés.



### Jalons atteints en 2017/18 en matière d'accidents sans perte de temps

**22**  
ans  
Millbank

**21**  
ans  
Grand-Sault et  
Tobique

**13**  
ans  
Coleson Cove

**12**  
ans  
Belledune

Au cours de l'année, nous avons adopté une stratégie de santé globale qui intègre les multiples facettes de la sécurité qui comprennent la santé physique, mentale, professionnelle et personnelle. Les questionnaires que nos employés ont remplis nous ont fourni de précieux renseignements sur leur santé globale et où nous devons concentrer nos efforts afin d'avoir une incidence considérable sur notre sécurité.

Nous avons continué à apporter des améliorations importantes grâce à nos efforts continus visant à renforcer notre culture de sécurité. Nous nous sommes concentrés sur la sensibilisation aux facteurs psychologiques qui contribuent aux incidents de sécurité, y compris le stress et les distractions. Nous avons concentré nos efforts à sensibiliser nos employés pour qu'ils gèrent les distractions, prêtent attention à leur environnement, prennent le temps de reconnaître les dangers et prennent des mesures pour effectuer leur travail en toute sécurité.

Nos programmes de sécurité vont au-delà de la sécurité de nos employés et englobent la sécurité de nos clients et du public. Nous avons poursuivi nos campagnes de sensibilisation à la sécurité par le biais des médias sociaux, de la radio et les annonces imprimées pour offrir une formation sur la sécurité, des conseils et un soutien aux clients résidentiels et commerciaux ainsi qu'au grand public. Notre campagne *Soyez prudent, restez vivant, respectez l'énergie* visait à sensibiliser les Néo-Brunswickois à rester en sécurité pendant les événements météorologiques extrêmes, à utiliser les générateurs de façon sécuritaire, à travailler à proximité des arbres en toute sécurité et à être prudents à proximité de nos centrales hydroélectriques. Nous avons également collaboré avec des entrepreneurs pour qu'ils adoptent des pratiques sécuritaires à proximité des lignes électriques.

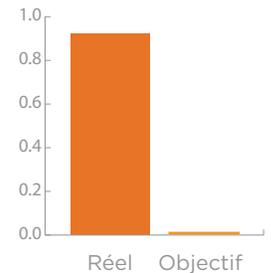
Nous sommes fiers de déclarer que nos efforts sur le plan de la sécurité et le travail sécuritaire de nos employés ont été reconnus. En 2017/18, l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) nous a décerné le Prix d'excellence du président pour la sécurité des employés dans la catégorie « Production ». Nous avons également reçu le Prix Milieu de travail d'exception de 2018 qui reconnaît l'excellence des organisations qui favorisent l'engagement, la productivité et la santé de leur main-d'œuvre. Nos résultats ont été mesurés au moyen de notre questionnaire de l'indice de santé global.

L'Association canadienne de l'électricité a également reconnu l'héroïsme de quinze employés des services publics partout au Canada. Depuis 1922, l'Association reconnaît ses membres qui ont sauvé des vies ou qui ont permis à des gens dans le besoin d'éviter d'autres blessures. Keith Whitebone, un responsable de l'approvisionnement à la centrale nucléaire de Point Lepreau et Trevor Munn, du Service de compteurs à Marysville, ont été les récipiendaires du Prix de sauvetage pour leurs efforts exceptionnels qui ont permis de sauver deux vies.

Notre engagement à l'égard de la sécurité demeure inébranlable et nous allons continuer de nous concentrer sur la sécurité.

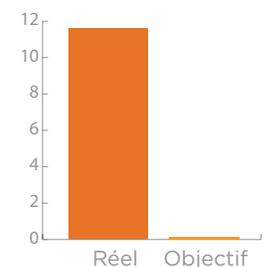
## 0,92

Taux de fréquence de la totalité des blessures (# / 200 000 heures de travail)



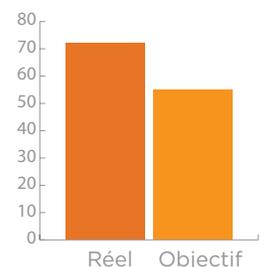
## 11,59

Taux de la gravité des blessures avec perte de temps (# / 200 000 heures de travail)



## 72

Contact entre un service public / entrepreneur et une installation (nombre d'incidents)





## L'excellence aux clients Valeur ajoutée

Nous mettons l'accent sur l'excellence aux clients en vous fournissant des programmes et des services à valeur ajoutée qui sont conviviaux, qui renforcent votre confiance et qui répondent à vos besoins. Notre mission est d'être votre partenaire de choix en matière de solutions énergétiques.

En 2017/18, nous avons renommé notre ancien programme de Réduction et déplacement de la demande sous la bannière Éconergie NB. L'initiative Éconergie NB repose sur trois éléments : Réseau efficace, De bonnes habitudes et Solutions intelligentes.

Le Réseau efficace est le fondement d'Éconergie NB et consiste à moderniser notre réseau électrique, ce qui nous permet d'offrir plus de programmes et services à nos clients. En 2017/18, nous avons réalisé des avancées fondamentales, notamment l'amélioration de notre réseau de communications numérique, la modernisation de notre réseau électrique pour une exploitation efficace et d'autres préparatifs en prévision d'une décision positive de la Commission de l'énergie et des services publics sur le développement de notre infrastructure de mesure avancée (IMA).

Nos programmes et services d'efficacité énergétique De bonnes habitudes visent à aider nos clients à consommer l'énergie de façon plus efficace dans leurs maisons et entreprises. L'efficacité énergétique est intimement liée à la prospérité économique du Nouveau-Brunswick. Elle crée des retombées positives en raison de l'augmentation des achats locaux tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement provincial pour remplir notre mandat d'être le principal agent provincial en matière d'efficacité énergétique. Ensemble, nous avons reçu 50 millions de dollars supplémentaires pour les quatre prochaines années du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral. Cela va nous permettre d'élargir nos programmes d'efficacité énergétique à tous les types de combustibles, dont le pétrole, le gaz naturel et le propane.

Nous avons entrepris une étude pour déterminer les économies d'efficacité énergétique spécifiques à chaque secteur et à chaque combustible. L'étude va nous éclairer sur la consommation énergétique de l'ensemble de la province et déterminera l'élaboration des programmes d'efficacité énergétique pour tous les Néo-Brunswickois.

Nous voulons que vous puissiez examiner attentivement les produits et services écoénergétiques qui sont à votre disposition. Nous avons donc investi pour améliorer notre site Web et le matériel exposé à nos kiosques des Salons de l'habitation afin de les rendre plus attrayants et intéressants.



**Énergie NB Power**  
éconergie

réseau efficace  
de bonnes habitudes  
solutions intelligentes

Nous avons complété la mise en œuvre de notre Rapport d'énergie à domicile et lancé une nouvelle conversation avec vous, nos clients. Près de 125 000 clients se sont servi des renseignements sur le rapport pour passer à l'action à un rythme qui a dépassé nos attentes, ce qui s'est traduit par une économie de 22 GWh d'électricité.

Nous avons également rendu nos programmes plus accessibles aux propriétaires à faible revenu au Nouveau-Brunswick. En 2017/18, nous avons apparié l'investissement de 2 millions de dollars de la province au Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu. Nous avons desservi deux fois plus de participants et réduit le temps d'attente de 24 à 14 mois. Les participants ont réduit leur consommation énergétique et profitent des économies grâce aux initiatives d'efficacité énergétique telles que l'isolation, l'étanchéisation à l'air, les thermopompes sans conduits, les ampoules fluorescentes compactes et la réduction des débits d'eau.

Nous avons lancé un nouveau Programme d'éclairage pour les petites entreprises afin d'offrir des incitatifs aux entreprises du Nouveau-Brunswick. Plus de 300 entreprises se sont inscrites au programme et vont mettre en place des améliorations qui leur permettront d'économiser de l'énergie et de l'argent. Nous avons également lancé des programmes industriels pour aider les fabricants du Nouveau-Brunswick à trouver et à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique qui améliorent leurs résultats et les rendent plus concurrentiels. Nos clients commerciaux ont également participé à notre Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux dépassant nos attentes en réalisant des économies d'énergie de 5 GWh.

Nous avons terminé notre exercice financier en lançant notre projet principal, le Programme éconergétique pour les maisons, qui remplace l'ancien Programme éconergétique d'isolation des maisons. Le programme élargi offre l'évaluation des maisons ÉnerGuide et comprend des incitatifs pour les fenêtres, les portes, les systèmes de chauffage, l'isolation, l'étanchéisation à l'air et plus encore. La participation de nos clients à ce programme est très encourageante, avec 500 inscriptions au cours des deux premières semaines.

Nos initiatives de réponse à la demande dans le cadre du programme De bonnes habitudes sont conçues pour changer les habitudes de consommation énergétique de nos clients et à déjouer les pointes, faire l'essai de technologies d'efficacité énergétique et développer des systèmes contrôlés par Énergie NB qui fonctionnent en parallèle avec les systèmes des clients.

En 2017/18, nous avons lancé un programme d'adoption anticipée pour répondre à la demande commerciale et industrielle afin de faire l'essai des capacités techniques de nos chauffe-eau intelligents semi-autonomes et de nos thermostats intelligents afin de déplacer la demande des heures de pointe. Nous avons inscrit 4,5 MW et déplacé 3,3 MW au cours de la mise à l'essai initiale.

Tout au long de l'année, nous avons continué à développer et à offrir de nouveaux produits et services grâce au programme des Solutions intelligentes. Nous nous réjouissons à la perspective de vous apporter plus de solutions qui vous feront économiser du temps et de l'énergie, augmenteront votre confort et vous permettront de participer aux futures initiatives de réponse à la demande dans le cadre du programme De bonnes habitudes.

Nous sommes encouragés par l'engagement de nos clients à réduire leur consommation énergétique et à déjouer les pointes. Les mesures prises par nos clients nous permettent d'éviter d'exploiter l'électricité la plus coûteuse de notre parc de production, de réduire les émissions et de minimiser notre empreinte environnementale tout en contribuant à maintenir des tarifs bas et stables pour les Néo-Brunswickois.

## réseau efficace

modernisation du réseau pour offrir plus de programmes et services à nos clients

## de bonnes habitudes

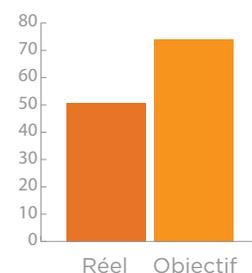
des programmes et services d'efficacité énergétique qui visent à aider nos clients à consommer l'énergie de façon plus efficace dans leurs maisons et entreprises

## solutions intelligentes

de nouveaux produits et services qui aident nos clients à économiser du temps et de l'argent tout en minimisant notre empreinte écologique

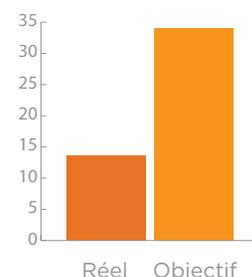
**50,7**

Économies en GWh



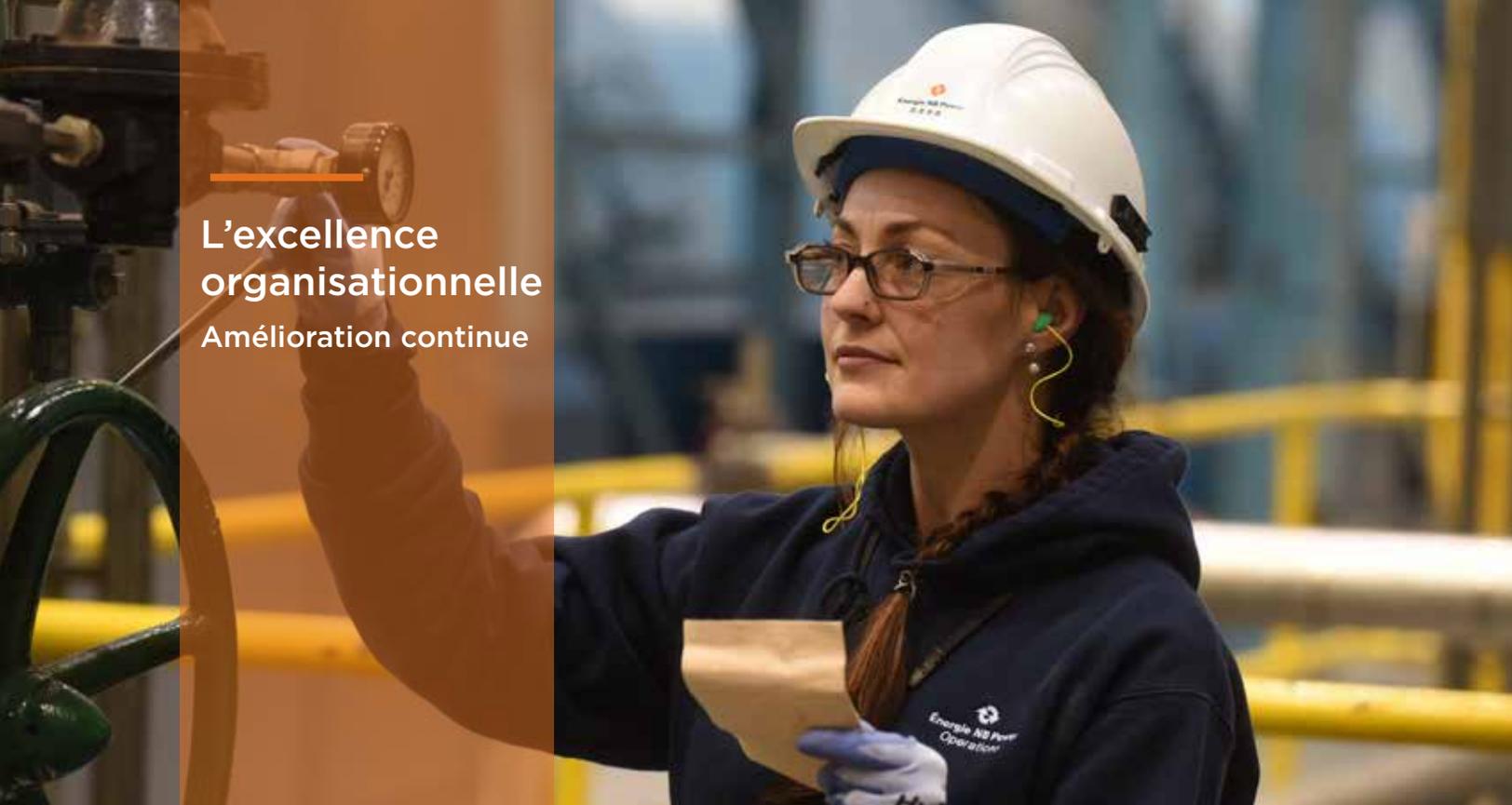
**13,6**

Économies en MW



## L'excellence organisationnelle

Amélioration continue



Notre objectif d'excellence organisationnelle permet à Énergie NB d'être financièrement viable à long terme, de respecter ses obligations financières et de soutenir la prospérité économique du Nouveau-Brunswick.

Nous nous sommes engagés à nous améliorer de façon continue pour réduire nos coûts afin de maintenir des tarifs bas et stables pour nos clients tout en continuant à fournir de l'énergie durable aux générations futures.

Notre approche d'amélioration continue imprègne l'état d'esprit des employés dans tous les secteurs de l'entreprise. En 2017/18, nos employés ont participé à des projets d'amélioration des processus et à des défis pour réduire nos coûts et mettre en œuvre certains changements. Nous avons connu des résultats concrets grâce aux coûts évités, à la diminution de la frustration de nos employés, à l'augmentation de la productivité et à des économies 12,5 millions de dollars.

Nous avons réalisé des économies additionnelles de 6 millions de dollars grâce à nos efforts de collaboration régionale avec d'autres services publics. En partageant nos meilleures pratiques, nous prospérons. Au cours de l'année, nous avons apporté des améliorations au calendrier et à la planification des travaux sur les réseaux de distribution et de transport. Nous avons également poursuivi notre approche d'approvisionnement stratégique qui tire parti de notre pouvoir d'achat régional pour réduire nos coûts en biens et services. Nos clients profitent également de ces améliorations. Après une campagne promotionnelle réussie, de nombreux clients se sont inscrits à la facturation sans papier.



**12,5 \$**  
millions

économisés grâce à  
l'amélioration continue  
axée sur les employés

**6,0 \$**  
millions

économisés grâce à la  
collaboration régionale avec  
d'autres services publics

Pour maintenir une bonne santé financière à long terme, nous devons équilibrer les réductions de coûts, la croissance des revenus et les investissements stratégiques.

Nous avons continué de tirer parti de notre situation géographique enviable et avons dépassé nos objectifs pour 2017/18 en concluant des contrats de vente à l'exportation avec le Québec, le Maine et d'autres provinces de l'Atlantique.

La réalité financière tient compte du fait que nous exerçons nos activités dans une entreprise principalement axée sur ses actifs et qui a besoin d'effectuer des investissements à long terme dans un environnement en évolution rapide. Il est important que nous ayons un solide programme de gouvernance des investissements pour pouvoir déterminer, planifier et effectuer efficacement des dépenses en capital afin de garder notre réseau électrique sûr, fiable et économique. Il est clair que nous avons amélioré la rigueur de nos décisions d'investissement en capital, comme en témoigne la réussite de notre plan d'investissement. Notre façon d'investir prudemment démontre que nous gérons efficacement les actifs du réseau pour nos clients d'aujourd'hui et pour les générations à venir.

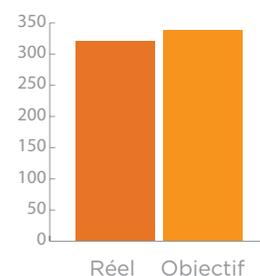
Nos efforts de planification se sont étendus à notre nouveau Plan intégré des ressources. Nous avons développé notre ancienne approche fondée sur le rapport coût-efficacité pour adopter un modèle fondé sur la durabilité qui intègre des piliers économiques, environnementaux et sociaux. Nous avons demandé aux Néo-Brunswickois de nous fournir leurs commentaires sur l'avenir énergétique de la province. Les participants ont priorisé l'abordabilité et les options d'énergie propre qui soutiennent l'engagement des Néo-Brunswickois envers l'environnement. Les Premières Nations ont répété ces priorités et ont présenté d'autres priorités axées sur l'inclusion des Premières Nations, le développement dans le nord du Nouveau-Brunswick, une augmentation des marchés ouverts et des incitatifs pour le développement de l'énergie éolienne et solaire. Nous avons tenté d'intégrer tous ces commentaires dans le plan que nous avons présenté au gouvernement provincial qui, à notre avis, décrit l'étendue de nos décisions, y compris la détermination des tarifs.

En dernier lieu, en 2017/18, nous avons conclu un règlement avec nos assureurs qui tient compte des défis que nous avons rencontrés lors de la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Nous avons utilisé le produit de ce règlement pour rembourser une partie de notre dette, réduisant ainsi les coûts associés aux taux d'intérêt tout en respectant nos obligations légales. Nous étions heureux de transmettre ces économies à nos clients grâce à la diminution de notre demande générale de tarifs en 2018-2019, ce qui a réduit la pression financière sur nos clients.

L'accent que nous mettons sur l'excellence organisationnelle nous engage à nous améliorer de façon continue. Nous avons connu de nombreuses réussites au cours de l'année et nous en tirerons parti pour poursuivre notre quête d'excellence financière dans un paysage énergétique en constante évolution.

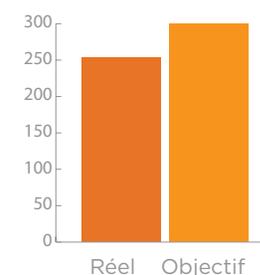
**320,5 \$**

Dépenses en capital  
(millions \$)



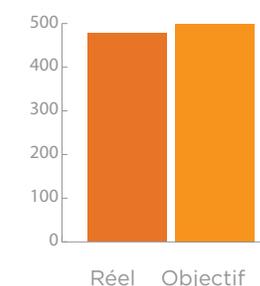
**253,0 \$**

Bénéfice  
d'exploitation  
(millions \$)



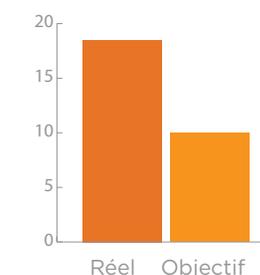
**477,5 \$**

EEA  
(millions \$)



**18,5 \$**

Économies  
d'amélioration  
continue (millions \$)





## L'excellence de la fiabilité

### Optimisation des actifs

Notre objectif d'excellence de la fiabilité est axé sur l'optimisation de nos actifs au sein de notre infrastructure diversifiée de production, de transport, de distribution et d'entreprise afin que nous puissions continuer à fournir à nos clients de l'énergie sûre et fiable à des taux bas et stables.

En 2017/18, nous avons concentré nos investissements en capital sur des projets qui soutiennent la sécurité et la conformité réglementaire, la fiabilité des actifs et l'optimisation des actifs. Des arrêts d'entretien prévus ont été effectués dans nos installations de production, de transport, de distribution et nos installations nucléaires pour moderniser notre équipement et mener des activités d'entretien régulier et préventif pour assurer la fiabilité de nos installations.

La centrale nucléaire de Point Lepreau a atteint ses meilleurs résultats en matière de rendement opérationnel et de fiabilité depuis 1994, tout en maintenant des normes élevées en matière de sûreté nucléaire, de sécurité des employés et de

sécurité publique. L'amélioration du rendement opérationnel de la centrale a contribué à la décision positive de la Commission canadienne de sûreté nucléaire d'accorder un nouveau permis d'exploitation de cinq ans à la centrale nucléaire de Point Lepreau. Nous sommes fiers des employés de la centrale qui ont travaillé fort pour atteindre cette étape importante et de l'appui sans précédent de la communauté au cours du processus de délivrance de permis.

Nos investissements dans la fiabilité de nos infrastructures de transport et de distribution ont entraîné des réductions cumulatives de la gravité et de la fréquence des pannes lors de conditions météorologiques normales.



## GESTION DE LA VÉGÉTATION

**1 300 km**  
Lignes de distribution  
évaluées et entretenues par  
les équipes de végétation

En 2017/18, nous avons mené des activités de gestion de la végétation sur plus de 1 300 km de lignes de distribution et examiné l'historique d'entretien sur ces lignes pour prioriser l'entretien des circuits triphasés. Nos clients ont constaté les résultats avec moins de pannes causées par la végétation.

Nous avons terminé nos évaluations sur l'état des principaux actifs de transport, y compris les lignes de transport, les disjoncteurs à haute tension et les transformateurs d'interconnexion. Les indices sur l'état des actifs nous donnent une meilleure idée de la santé de notre réseau et identifient les composantes du réseau qui sont en mauvaise santé ou dont le rendement est médiocre. Nous avons investi nos efforts là où nous pouvions tirer le meilleur parti de nos programmes et, par conséquent, nous avons réduit les pannes liées au réseau de transport.

Nous avons également pris des mesures pour renforcer nos infrastructures afin de protéger l'approvisionnement en électricité à nos clients lors d'événements météorologiques extrêmes. En nous fondant sur les leçons tirées de la tempête de verglas de 2017, nous avons poursuivi la mise en œuvre de plusieurs plans et amélioré considérablement notre rendement face aux tempêtes en 2017/18.

Nous avons élargi l'utilisation des traverses en acier sur les structures de transport et installé des poteaux en acier sur la chaussée entre Lamèque et Shippagan. Nous avons également installé des points de tempête sur le réseau de distribution où des défaillances en cascade ont eu lieu. Désormais, nos normes de construction dépassent les normes de surcharge de glace de la CSA, que nous allons appliquer à la conception des lignes de transport en fonction de l'emplacement de celles-ci.

Notre programme pluriannuel de reconstruction des lignes de transport, qui comprend des améliorations de la fiabilité au coût de 20 à 27 millions de dollars chaque année, fait partie de nos investissements annuels de plus de 100 millions de dollars pour l'entretien des réseaux de transport et de distribution.

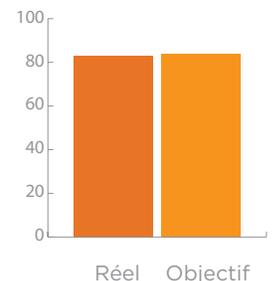
En plus de ces améliorations, nous avons mis en œuvre toutes les recommandations du *Rapport final d'analyse après action de la tempête de verglas de l'hiver 2017*, notamment une meilleure communication avec nos clients et un meilleur temps de réponse aux pannes. Nous avons également amélioré notre façon de prévoir les tempêtes grâce à l'analyse de données et au soutien d'IBM.

La fiabilité de notre réseau dépend également de la gestion efficace des effets déstabilisateurs d'une cyberattaque. Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie de cybersécurité conçue pour protéger nos systèmes contre les cyberattaques, détecter et répondre rapidement aux problèmes de cybersécurité émergents et corriger notre réponse à court terme aux menaces et aux stratégies de cybersécurité à long terme.

La fiabilité est au cœur de notre engagement envers vous. Nous allons continuer d'investir dans l'optimisation de nos actifs afin que vous puissiez continuer à profiter du confort de l'électricité.

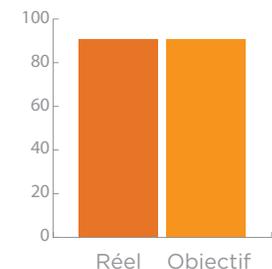
**84 %**

Disponibilité équivalente de Belledune



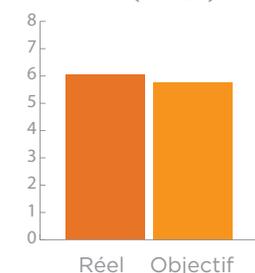
**91 %**

Disponibilité équivalente production hydroélectrique



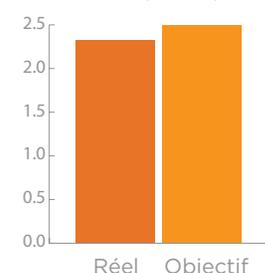
**6,04**

Indice de la durée moyenne des pannes du réseau (SAIDI)



**2,33**

Indice de la fréquence moyenne des pannes du réseau (SAIFI)





## L'excellence environnementale

Protection de  
l'avenir

Notre objectif d'excellence environnementale est axé sur la protection de l'avenir. Nous élaborons et mettons en œuvre de manière proactive une stratégie pour répondre aux attentes croissantes de nos clients sur l'atténuation des effets des changements climatiques et la façon dont nous menons nos activités commerciales afin de protéger l'environnement.

En 2017/18, nous avons continué à démontrer notre engagement à protéger l'environnement grâce à des solutions énergétiques durables. Nous avons poursuivi nos efforts en vue de réduire les émissions de carbone, en fournissant 37 % des besoins en électricité des Néo-Brunswickois à partir de sources renouvelables et 74 % en provenance de sources non émettrices.

La centrale hydroélectrique de Mactaquac produit en toute sécurité de l'énergie renouvelable pour les Néo-Brunswickois et nous avons continué d'élaborer

notre planification de l'ingénierie et de la construction afin de maintenir une exploitation fiable à long terme. Nous allons continuer de collaborer avec les Premières Nations, le public et les intervenants pour veiller à ce que nos plans tiennent compte des impacts sur l'environnement. Nos efforts porteront sur l'amélioration de la passe à poissons sur le fleuve Saint-Jean en travaillant en étroite collaboration avec les Premières Nations, l'Institut canadien des rivières et Pêches et Océans Canada pour identifier les espèces et trouver des méthodes pour les déplacer en amont ou en aval du barrage.



ÉNERGIE  
DURABLE

**37 %**  
Électricité d'énergie  
renouvelable

**74 %**  
Électricité  
sans émissions

Nous avons amélioré la passe à poissons à la centrale hydroélectrique de Tobique, située sur la rivière Tobique. Environ 60 pour cent de l'habitat du saumon atlantique dans la partie du Nouveau-Brunswick du fleuve Saint-Jean se trouve dans la rivière Tobique et ses affluents. À l'été 2017, nous avons construit une nouvelle passe à poissons en aval du barrage pour améliorer le taux de survie du saumon de atlantique sauvage et d'autres espèces de poissons. Le projet était un effort conjoint entre Énergie NB, Pêches et des Océans Canada, les groupes locaux de conservation et les Premières Nations.

Nous travaillons avec les Néo-Brunswickois pour développer d'autres sources d'énergie propre. Dans le cadre du Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (PLERPE), nous avons invité les Premières Nations, les universités, les organismes sans but lucratif, les associations, les coopératives et les municipalités à s'associer à nous pour bâtir des installations de production d'énergie renouvelable à petite échelle dans leurs collectivités et nous vendre cette énergie. Le programme permet la production de 20 mégawatts d'électricité à partir de sources renouvelables comme l'eau, la biomasse, le vent et le soleil. Dans certains cas, deux projets peuvent s'installer sur le même site pour produire un maximum de 40 MW. En 2017/18, nous avons conclu une entente d'achat d'électricité avec Wocawson Energy LP (affiliée à la Première Nation de Tobique) pour l'achat de 18 MW d'énergie éolienne et avons poursuivi d'autres négociations en vue d'obtenir un approvisionnement supplémentaire.

Nous devons donner l'exemple pour réaliser notre objectif d'excellence environnementale. La centrale nucléaire de Point Lepreau est devenue la première centrale nucléaire au Canada à obtenir la certification environnementale ISO 14001, une norme actualisée et plus rigoureuse établie en 2015, qui nous engage à régler les problèmes environnementaux liés à nos activités nucléaires.

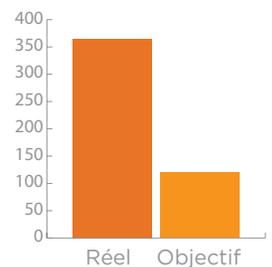
Nous avons également démontré notre engagement envers l'environnement en améliorant l'efficacité énergétique de nos activités. Nous sommes heureux d'avoir réduit notre consommation d'énergie interne de 1,41 MW, dépassant notre objectif en installant des systèmes d'éclairage à diode électroluminescente (DEL), en améliorant l'étanchéisation à l'air de nos installations, en remplaçant de vieux moteurs et en coupant le chauffage lorsqu'il n'est pas nécessaire.

En décembre 2017, le gouvernement provincial a présenté une loi pour adopter les cibles de réduction de l'intensité des émissions du gouvernement fédéral pour les grands émetteurs industriels. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour examiner des solutions et des technologies à faible émission de carbone. En 2017/18, nous avons reçu le soutien des gouvernements provinciaux et fédéraux pour installer une infrastructure stratégique et écologique pour véhicules électriques qui appuie l'économie à faible émission de carbone. Nous sommes fiers que le Nouveau-Brunswick soit la première province entièrement branchée pour les véhicules électriques.

Nous demeurons déterminés à trouver des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement qui favorisent l'énergie propre et atténuent les effets des changements climatiques.

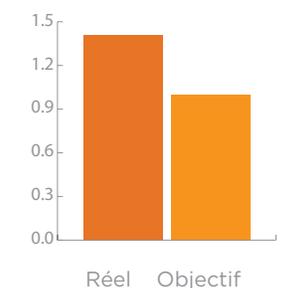
## 365

Jours entre les incidents environnementaux



## 1,41

Réduction de l'utilisation interne de l'énergie (#MW)





---

## CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINT LEPREAU

La centrale nucléaire de Point Lepreau est un élément essentiel de notre parc de production et fournit une charge de base sans émissions à nos clients afin de répondre efficacement à leurs besoins énergétiques.

La centrale de Point Lepreau est une composante majeure des actifs de production et contribue à l'objectif provincial qui vise à faire en sorte que 75 pour cent de l'électricité consommée au Nouveau-Brunswick provienne de sources propres, renouvelables ou sans émissions d'ici 2020. Cette année, la centrale a connu son meilleur rendement depuis plus de 20 ans, tout en maintenant des normes élevées en matière de sûreté nucléaire, de sécurité des employés et de sécurité publique.

Nous avons réalisé des améliorations considérables avec des résultats remarquables. La production annuelle nette d'électricité de 5,16 TWh est le meilleur rendement de production de la centrale depuis 1994.

Le facteur de capacité nette est la production mégawattheure d'une centrale par rapport à son potentiel maximal de production. Le facteur de capacité nette de la centrale a été de 89,3 pour cent, dépassant l'objectif de 2017/18 et enregistrant son meilleur résultat depuis 2007.

La centrale a également atteint un taux d'indisponibilité fortuite de 2,24 pour cent. Le taux d'indisponibilité fortuite est le rapport de toutes les réductions de puissance par rapport à la production de référence qui n'étaient pas programmées 28 jours à l'avance. Ce résultat est nettement inférieur à la cible et est le meilleur rendement de la centrale depuis 2006.

---

**5,16 TWh**  
production  
électrique nette

---

**89,3 %**  
facteur de  
capacité nette

La centrale utilise un indice de fiabilité de l'équipement qui évalue la santé et l'état de l'exploitation et de la fiabilité de l'équipement au moyen de 18 sous-indicateurs. Cette année, la centrale a obtenu un score de 91 sur l'indice de fiabilité de l'équipement de l'industrie nucléaire, soit le meilleur score depuis qu'elle a commencé à enregistrer cette mesure en 1995.

L'engagement des employés envers la sécurité était également évident avec 7,8 millions d'heures-personnes sans accidents avec perte de temps. En janvier, le Comité mixte de santé et sécurité (CMSS) de la centrale a reçu le Prix d'or lors de la réunion annuelle conjointe des coprésidents du CMSS. La centrale a reçu ce prix pour avoir atteint trois objectifs de sécurité spécifiques à la centrale et cinq objectifs de sécurité de l'entreprise.

La centrale nucléaire de Point Lepreau est devenue la première centrale nucléaire au Canada à obtenir la certification environnementale ISO 14001, une norme actualisée et plus rigoureuse établie en 2015, ce qui en dit long sur l'engagement des employés à gérer les terres sur lesquelles ils exploitent. Notre système de gestion environnementale nous engage à régler les problèmes environnementaux liés à nos activités nucléaires.

Les employés de la centrale sont très actifs dans leurs communautés. Énergie NB et la section locale 37 de la FIOE ont été reconnues par Centraide des comtés de Saint John, de Kings et de Charlotte comme étant la quatrième des cinq meilleures campagnes de dons des employés. Nos employés ont joué un rôle important dans la collecte de fonds. Les employés ont organisé des collectes de fonds pour des familles locales, des banques alimentaires et la campagne Harbour City Lights.

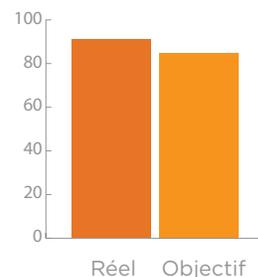
Les employés de la centrale ont également donné de leur temps pour terminer le deuxième terme du Programme ami de la littératie au primaire. Pendant le programme, des bénévoles ont visité des élèves de la 2<sup>e</sup> année pendant l'heure du dîner, deux fois par semaine pendant 10 semaines. La Coalition de l'alphabétisation du Nouveau-Brunswick a reconnu les efforts de nos employés en décernant son tout premier Prix du président, qui célèbre une personne ou un organisme qui a fait de son mieux pour donner le cadeau de l'alphabétisation aux gens du Nouveau-Brunswick.

Le rendement de la centrale et de nos employés n'est pas passé inaperçu. Après un processus d'examen public rigoureux et exhaustif, la centrale a obtenu un nouveau permis d'exploitation de cinq ans de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Le dévouement de nos travailleurs envers la sécurité, l'amélioration du rendement de nos activités, un solide partenariat avec l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et le soutien du public et de la communauté ont tous contribué à ce résultat fructueux.

Nous sommes très fiers de nos employés et de leurs réalisations. Cette équipe de professionnels du nucléaire hautement qualifiés permet l'exploitation fiable et prévisible de la centrale, tout en maintenant des normes élevées en matière de sûreté nucléaire, de sécurité des employés et de sécurité publique.

# 91

indice de fiabilité de Point Lepreau



# 7,8

millions d'heures-personnes sans accident avec perte de temps



# PRIX OR

Pour la sécurité



# ISO 14001:2015

certification



## RAPPORT DE GESTION

Contenu	But
Facteurs de performance financière et d'exploitation	Explique l'incidence des facteurs contribuant à la variabilité des bénéfices.
Performance financière	Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice.
Résultats financiers d'un exercice à l'autre	Explique les résultats financiers pour l'exercice 2017/18, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre.
Soldes réglementaires	Explique l'incidence des reports réglementaires.
Instruments financiers	Décrit l'incidence des instruments financiers sur les résultats financiers.
Sources de financement	Explique les changements aux sources de financement.
Gestion du capital	Explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.
Modifications apportées aux méthodes comptables critiques	Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et leur incidence sur les états financiers consolidés.
Principales estimations comptables	Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats.
Gestion du risque	Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur.

# FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

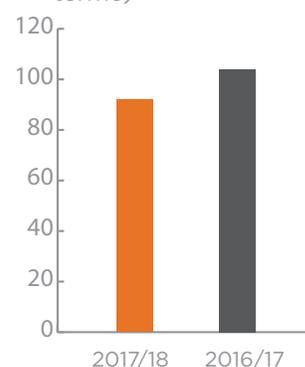
## Variabilité des bénéfices

Dans le cours normal des activités, les bénéfices d'Énergie NB sont sujets à des variabilités importantes. D'importantes composantes du bénéfice d'exploitation échappent à l'emprise de la direction, ce qui fait en sorte que les résultats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre. Pour connaître l'incidence sur les résultats de 2017/18, il y a lieu de consulter la rubrique Combustible et achats d'électricité à la page 24.

Facteurs de performance financière et d'exploitation	2017/18	2016/17
Production hydroélectrique nette en pourcentage de la moyenne à long terme	92 %	104 %
Facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau	89,3 %	78,7 %
Prix moyens en périodes de pointe en Nouvelle-Angleterre (\$ US/MWh)	45,84 \$	36,74 \$
Fourchette de prix du gaz naturel (\$ US/Mbtu)	1,11 \$-52,22 \$	1,46 \$-8,75 \$
Prix moyen du marché du charbon selon le rapport international sur le charbon (\$ US/tonne)	84,92 \$	69,18 \$
Fourchette des prix du mazout lourd (\$ US/b Platts NY 2,2 %)	40 \$-60 \$	24 \$-52 \$
Fourchette en dollars canadiens tout au long de l'exercice (équivalent en \$ US)	1,21 \$-1,37 \$	1,25 \$-1,36 \$

**92 %**

Production hydroélectrique nette (pourcentage de la moyenne à long terme)



### Production hydroélectrique

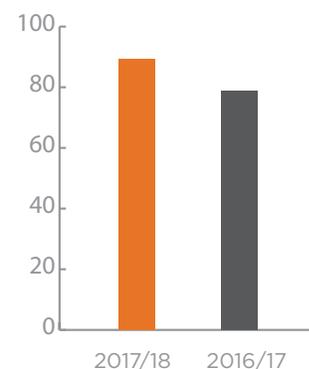
L'hydroélectricité est la source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. La production hydroélectrique a constitué environ 14 % de la production totale en 2017/18. La production hydroélectrique nette varie d'un exercice à l'autre, et en pourcentage de la moyenne à long terme au cours des dix dernières années, elle a fluctué de 92 % à 132 %. Cette variabilité a une incidence sur le coût de la production. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux sont utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire l'utilisation de combustibles coûteux et de diminuer le coût de la production.

### Production d'électricité d'origine nucléaire

L'électricité d'origine nucléaire est la deuxième source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Lorsque la production d'électricité d'origine nucléaire est inférieure aux niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux sont utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Les risques liés à la fiabilité sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale nucléaire de Point Lepreau, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation. La centrale nucléaire de Point Lepreau représente environ 29 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2017/18, soit environ 5 % (36 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achat d'électricité.

**89,3 %**

Facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau (pourcentage)



## Achats d'électricité

Énergie NB achète de l'électricité lorsque de l'énergie à moindre coût est offerte. Les achats remplacent principalement la production interne au combustible fossile, selon le prix mondial des combustibles fossiles. Les achats d'électricité ont représenté environ 33 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2017/18 d'Énergie NB, et environ 58 % (411 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité. Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme relativement aux achats d'électricité afin de couvrir 80 % à 100 % des besoins d'approvisionnement prévus.

## Achats d'électricité fondés sur le prix du gaz naturel

Le prix des contrats d'achat d'électricité d'Énergie NB est fondé en partie sur le prix du gaz naturel. Lorsqu'il est certain qu'elle s'expose à des risques particuliers liés aux prix du marché, Énergie NB conclut des contrats d'achats à terme pour 80 % à 100 % des besoins prévus en gaz naturel. Dans la région de l'Atlantique, il y a actuellement une incertitude concernant l'approvisionnement futur en gaz naturel en raison de la baisse de l'offre provenant des installations de gaz naturel en haute mer, situées au large de la région de l'Atlantique. En raison de cette incertitude, la capacité d'Énergie NB est limitée pour atténuer le risque financier lié à la volatilité des prix, ce qui l'expose au risque de prix du gaz naturel. Les contrats d'achats d'électricité ont représenté environ 5 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2017/18 et environ 15 % (105 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

## Production électrique au charbon ou au coke de pétrole

Le charbon et le coke de pétrole sont en général achetés au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres auprès d'un certain nombre de contreparties. Le charbon est acheté à prix indexés ou à prix fixes fermes alors qu'une composante à prix variable est généralement intégrée dans les contrats du coke de pétrole où le prix d'achat reflète un indice de prix lors de la livraison du coke de pétrole. La production électrique au charbon ou au coke de pétrole a représenté environ 17 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2017/18 et environ 14 % (102 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

## Production électrique au mazout lourd

Le mazout lourd est exposé aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire au minimum son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues pour la province et pour ses exportations garanties. La production électrique au mazout lourd a représenté environ 2 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2017/18, et environ 8 % du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité (60 millions de dollars).

## Taux de change

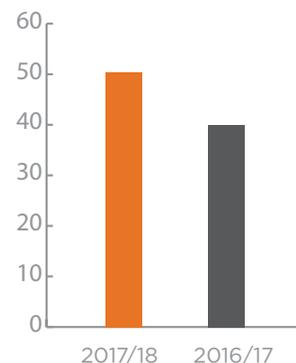
Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains ne sont pas compensés par des produits reçus en dollars américains. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains, déduction faite des produits attendus en dollars américains. Le dollar canadien a été assez volatil au cours de l'exercice, sa valeur en comparaison avec le dollar américain ayant fluctué entre 1,21 \$ et 1,37 \$ à différents moments au cours de la période.

## Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque financier de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 10, à la rubrique Autres charges.

**50,42 \$**

Prix du  
mazout lourd  
(\$US/baril)



## PERFORMANCE FINANCIÈRE

Performance financière (en millions)	2017/18	2016/17
Bénéfice d'exploitation	253 \$	235 \$
Bénéfice net	23	27
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	306	254
Dépenses relatives aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie de biens	177	279
Dette nette totale à la fin de l'exercice	4 767 \$	4 900 \$
(Baisse) de la dette nette	(133) \$	(13) \$

### Faits saillants

Le bénéfice net d'Énergie NB s'est élevé à 23 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2018, soit une baisse de 4 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 27 millions de dollars pour 2016/17. Même si Énergie NB a réalisé un bénéfice d'exploitation plus élevé, les conditions moins favorables sur le marché des capitaux ont nui au bénéfice net et ont donné lieu à un effritement des profits du fonds de placement au titre du secteur nucléaire d'un exercice à l'autre.

Le bénéfice d'exploitation d'Énergie NB a atteint 253 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 235 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les produits tirés des ventes d'électricité au Nouveau-Brunswick ont totalisé 1 405 millions de dollars pour l'exercice, soit 36 millions de dollars ou 3 % de plus que pour l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par une augmentation de 1,77 % du tarif moyen à l'échelle du réseau en date du 1<sup>er</sup> avril 2017 ainsi que par une légère progression des volumes de ventes nécessaires pour répondre aux besoins de consommation des clients de l'intérieur de la province. Les produits provenant de l'extérieur de la province se sont établis à 265 millions de dollars, soit une hausse de 14 millions de dollars ou 6 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une hausse du nombre de contrats de service et d'une augmentation des ventes de crédits d'énergie renouvelable.

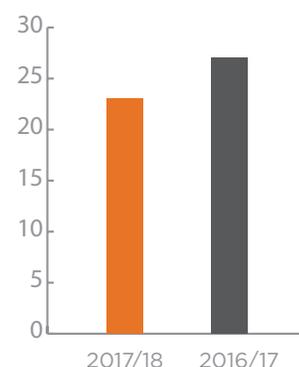
Les charges attribuables aux activités relatives à l'électricité ont totalisé 1 501 millions de dollars pour l'exercice, une hausse de 40 millions de dollars ou 3 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des coûts de combustible et d'achat d'électricité et par la hausse des coûts liés aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, contrebalancées en partie par la baisse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

Les autres charges (charges financières moins les revenus de placement et l'évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net) ont augmenté de 21 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des conditions moins favorables sur le marché des capitaux qui ont donné lieu à un effritement des profits du fonds de placement au titre du secteur nucléaire d'un exercice à l'autre.

Au 31 mars 2018, la dette nette s'est établie à 4 767 millions de dollars, soit 133 millions de dollars de moins qu'à la clôture de l'exercice 2016/17. La réduction de la dette nette a été de 120 millions de dollars supérieure à celle de 13 millions de dollars en 2016/17. Cette situation s'explique surtout par l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et par l'obtention d'une indemnité d'assurance.

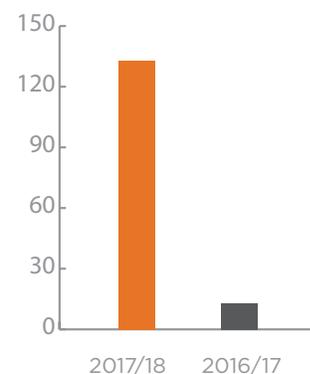
**23 \$**

Bénéfice net  
(en millions)



**133 \$**

Réduction et  
augmentation de la  
dette nette  
(en millions)



# RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2017/18

## Produits

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2017/18	2016/17
Ventes d'électricité		
À l'intérieur de la province	1 405 \$	1 369 \$
À l'extérieur de la province	265	251
Divers	84	76
<b>Total des produits</b>	<b>1 754 \$</b>	<b>1 696 \$</b>
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	3 %	(5) %

### Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

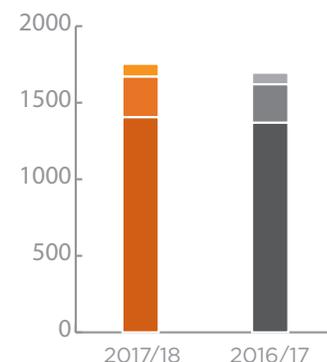
Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick. Ces ventes dépendent des changements dans la conjoncture économique, du nombre de clients, des conditions climatiques et des tarifs de l'électricité.

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2017/18	2016/17
Résidentiel	638 \$	628 \$
Industriel	334	315
Usage général	294	289
Vente en gros	113	112
Éclairage public	26	25
<b>Total</b>	<b>1 405 \$</b>	<b>1 369 \$</b>
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	3 %	2 %
<b>GWh</b>	<b>13 170</b>	<b>13 039</b>
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	1 %	(-) %

Les ventes d'électricité dans la province se sont chiffrées à 1 405 millions de dollars en 2017/18, ce qui représente une hausse de 36 millions de dollars ou 3 % par rapport à 2016/17. La hausse s'explique surtout par une augmentation de 1,77 % du tarif moyen à l'échelle du réseau en date du 1er avril 2017 ainsi que par un accroissement des volumes de ventes. Les volumes de ventes aux clients du Nouveau-Brunswick se sont élevés à 13 170 GWh, soit une hausse de 131 GWh ou 1 %. L'augmentation des volumes de ventes est essentiellement attribuable au tarif du secteur industriel.

**1 754 \$**

Total des produits (en millions)



Analyse des Revenus



**1 405 \$**

Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province (en millions)



Pourcentage total selon la catégorie de clients



## Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

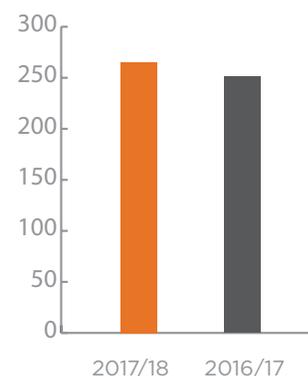
Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Ces ventes sont assujetties aux conditions générales du marché des autres territoires et aux politiques locales (provinciales ou fédérales) en matière d'énergie. Les ventes sont réalisées au moyen de contrats attribués par un processus d'appel d'offres ou par un processus d'appel d'offres quotidien sur le marché libre. Les ventes sont tributaires des surplus de production et de la disponibilité du réseau de transport du Nouveau-Brunswick.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB sont responsables de la vente d'électricité aux marchés externes. Les ventes comprennent des contrats de ventes à long terme et des ventes à court terme sur le marché américain et à d'autres services publics canadiens. Ces ventes sont assujetties aux éléments suivants :

- la disponibilité des sources de production d'Énergie NB, établie en fonction des besoins énergétiques à l'intérieur de la province et des calendriers d'entretien planifié des générateurs;
- les possibilités d'achats dans le réseau d'interconnexion;
- les prix du marché;
- les prix des combustibles;
- les taux de change;
- les occasions de contrats d'exportation de ventes et la concurrence à l'égard de ces contrats.

**265 \$**

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)



Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2017/18	2016/17
Produits	265 \$	251 \$
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	6 %	(32) %
GWh	3 491	3 360
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	4 %	(26) %

En 2017/18, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 265 millions de dollars, soit une augmentation de 14 millions de dollars ou 6 % par rapport à 2016/17. Cette augmentation s'explique principalement par la conclusion de contrats additionnels pour répondre aux besoins de la clientèle au Maine. Les volumes de ventes à l'extérieur de la province se sont établis à 3 491 GWh, soit une augmentation de 131 GWh ou 4 %.

## Produits divers

Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que des ventes d'électricité.

Produits divers (en millions)	2017/18	2016/17
Produits et charges de transport, montant net	25 \$	25 \$
Location de chauffe-eau	21	20
Autres produits divers	24	18
Produits liés à la clientèle	10	10
Frais de raccordement aux poteaux	4	3
<b>Total</b>	<b>84 \$</b>	<b>76 \$</b>
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	11 %	(11) %

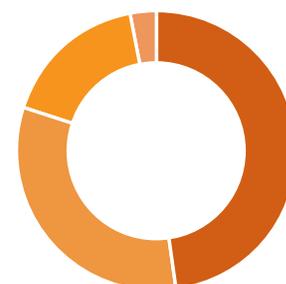
En 2017/18, les produits divers ont augmenté de 8 millions de dollars ou 11 % par rapport à 2016/17. L'augmentation s'explique surtout par le fait que des produits proviennent d'une partie du règlement de la poursuite liée à la centrale nucléaire de Point Lepreau<sup>1</sup> et que les produits tirés du raccordement aux poteaux et de la location de chauffe-eau ont augmenté.

## Charges

Aperçu des charges (en millions)	2017/18		2016/17	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	727 \$	48 %	702 \$	48 %
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	477	32	483	33
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	253	17	233	16
Impôt et taxes	44	3	43	3
<b>Total</b>	<b>1 501 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 461 \$</b>	<b>100 %</b>
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		3 %		(6) %

**1 501 \$**

Total des dépenses par classification (en millions)



pourcent du coût total

Combustible et achats d'énergie	48 %
EEA	32 %
Dépréciation et amortissement	17 %
Taxes	3 %

<sup>1</sup> Le 26 mars 2018, Énergie NB a annoncé qu'elle était parvenue à une entente avec plusieurs assureurs qui avaient souscrit un contrat d'assurance tous risques de construction au cours du projet de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau. L'entente est assujettie à un accord de confidentialité entre Énergie NB et les assureurs.

## Combustible et achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre. Les centrales de production d'Énergie NB sont alimentées par les types de combustibles suivants :

- combustible nucléaire (uranium)
- charbon
- coke de pétrole
- mazout lourd
- hydroélectricité

De plus, Énergie NB achète l'électricité auprès de producteurs d'électricité indépendants au moyen de contrats d'achat d'électricité. Ces contrats comprennent les achats :

- de production d'énergie hydroélectrique
- de production d'énergie éolienne
- de production d'autres types d'énergie renouvelable
- de gaz naturel

Combustible et achats d'électricité (en millions)	2017/18		2016/17	
	\$	%	\$	%
Hydro	-	-	-	-
Nucléaire	36	5	33	5
Thermique	175	24	166	24
Achats	516	71	503	71
<b>Total</b>	<b>727 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>702 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre</b>		<b>4 %</b>		<b>(15) %</b>

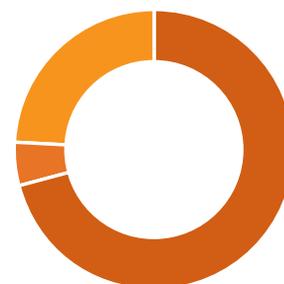
Le coût des combustibles et des achats d'électricité a été de 727 millions de dollars en 2017/18, soit une hausse de 25 millions de dollars depuis 2016/17. L'écart s'explique en grande partie par une variation défavorable du volume et des prix, contrebalancée en partie par des variations favorables pour le bouquet énergétique.

La production et l'achat d'électricité en 2017/18 ont totalisé 17 677 GWh, une augmentation de 427 GWh ou 2,5 % par rapport à 2016/17. La hausse de la production s'explique principalement par l'accroissement de la demande en approvisionnement ce qui a donné lieu à une augmentation de 25 millions de dollars en coûts additionnels liés au combustible et aux achats d'électricité.

Les prix plus élevés pour les combustibles et les achats d'électricité ont entraîné une augmentation des coûts de 8 millions de dollars par rapport à 2016/17. En 2017/18, les prix du marché pour l'achat d'électricité, le gaz naturel et le mazout lourd ont augmenté. Cette augmentation des coûts a été en partie contrebalancée par des prix moins élevés pour le charbon en raison du prix avantageux découlant des contrats à prix fixe pour le charbon et pour certains autres combustibles.

## 727 \$

Combustible et achats d'électricité (en millions)



pourcent du coût total

Achats	71 %
Énergie nucléaire	5 %
Énergie thermique	24 %

## 17 677 GWh

Production en gigawattheures



Pourcentage du gigawattheures total

Énergie hydroélectrique	14 %
Énergie nucléaire	29 %
Énergie thermique	19 %
Achats	38 %

La disponibilité des centrales de production, les conditions du marché et les prix des combustibles ont une incidence importante sur le bouquet énergétique de production utilisé à un moment donné. Énergie NB s'efforce d'optimiser la diversité de son portefeuille pour réduire au minimum l'incidence de ces changements en équilibrant la production interne avec les achats d'électricité externe. Le bouquet énergétique a donné lieu à un écart favorable de 8 millions de dollars en 2017/18. La centrale nucléaire de Point Lepreau représente l'une des centrales les moins coûteuses d'Énergie NB. Une augmentation de la production à la centrale nucléaire de Point Lepreau en 2017/18 a permis de réduire les coûts de 25 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'écart favorable a été en partie contrebalancé par une baisse des flux d'eau, qui peuvent avoir une énorme incidence à certaines périodes lorsque le coût pour remplacer ce type d'énergie, par l'achat d'électricité ou par la production thermique, est élevé, et par d'autres écarts plus petits dans le bouquet énergétique de production.

### Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

Ces charges correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 13 centrales de production, pour l'infrastructure de distribution et de transport, soit 21 000 km de lignes de distribution et 6 900 km de lignes de transport, ainsi que pour les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités du programme de services d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

Énergie NB est fière d'avoir réalisé sans cesse des économies financières grâce à ses efforts d'amélioration continue. En poursuivant son programme, Énergie NB permet à tous ses employés de continuer à dépasser les objectifs annuels en offrant une valeur ajoutée à ses clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières. Au cours des trois dernières années, Énergie NB a réalisé plus de 60 millions de dollars (18 millions de dollars en 2017/18) d'économies, ce qui a donné lieu à des économies en trésorerie et à d'autres avantages comme des dépenses évitées, une réduction de la frustration et une augmentation de la productivité. Ces économies servent à rembourser la dette d'Énergie NB, à financer les nouveaux projets et à compenser les coûts imprévus additionnels. Ce travail comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques.

Afin de contrebalancer d'autres pressions sur les coûts, d'importants efforts sont déployés pour gérer les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration, grâce à des améliorations constantes. L'amélioration continue fait partie intégrante des objectifs d'excellence d'entreprise d'Énergie NB. Énergie NB est engagée à créer une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration.

Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2017/18	2016/17
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	477 \$	483 \$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(1) %	7 %

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 477 millions de dollars en 2017/18, soit une diminution de 6 millions de dollars ou 1 % comparativement à 2016/17.

La diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2017/18 s'explique par le fait qu'il y a eu moins de tempêtes réduisant ainsi les dépenses pour les efforts de restauration d'urgence, pour les incitatifs et les rabais liés aux services d'efficacité énergétique, pour les programmes d'efficacité énergétique ainsi que des économies de coûts pour les initiatives d'amélioration continue. Ces économies ont contribué à une réduction de 32 millions de dollars par rapport à 2016/17. Ces réductions ont été largement contrebalancées par des activités d'entretien supplémentaires à la centrale nucléaire de Point Lepreau.

### Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles découlent surtout des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des systèmes de production, de transport et de distribution. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour un exercice donné correspondent aux coûts inscrits à l'actif (entrées) contrebalancés par les immobilisations corporelles qui ont été entièrement amorties au cours de l'exercice. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin.

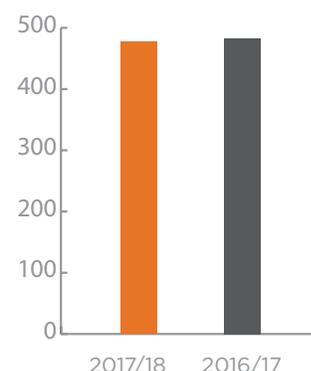
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2017/18	2016/17
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	253 \$	233 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	9 %	3 %

Les coûts liés aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à 253 millions de dollars en 2017/18, soit une augmentation de 20 millions de dollars ou 9 % comparativement à 2016/17. L'augmentation s'explique principalement par une perte de valeur plus élevée pour la centrale nucléaire de Point Lepreau en raison des interruptions prévues en 2016/17 et en 2017/18, ainsi que d'autres augmentations des dépenses d'investissement.

Ce qui a aussi contribué à la variation depuis 2016/17 est l'ajustement lié au démantèlement de la centrale de Dalhousie qui a été pris en compte dans la charge d'amortissement de 2016/17; cet ajustement a réduit la charge d'amortissement pour cet exercice.

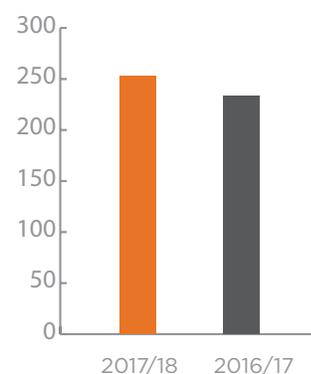
**477 \$**

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)



**253 \$**

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)



## Autres charges

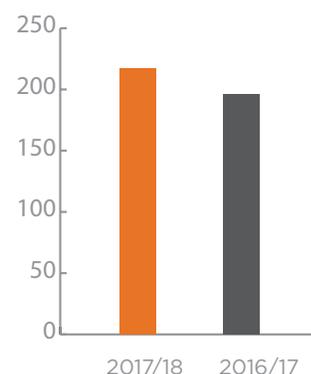
Les autres charges comprennent les charges financières moins les revenus de placement et l'évaluation à la valeur de marché des placements. Ces charges sont variables en raison des fluctuations de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

Other expenses (in millions)	2017/18		2016/17	
	\$	%	\$	%
Charges financières	264 \$	122	280 \$	143
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(17)	(8)	(34)	(17)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(30)	(14)	(50)	(26)
<b>Total</b>	<b>217 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>196 \$</b>	<b>100 %</b>
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre		11 %		(11) %

**217 \$**

les charges financières moins les revenus de placement (en millions)



Les autres charges se sont élevées à 217 millions de dollars en 2017/18, soit une hausse de 21 millions de dollars ou 11 % par rapport à 2016/17. L'augmentation est surtout due au fait que les conditions du marché ont été moins favorables, ce qui a donné lieu à une diminution des profits sur placements d'un exercice à l'autre.

## SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Soldes réglementaires (en millions)	2017/18		2016/17	
	\$	%	\$	%
Centrale nucléaire de Point Lepreau	814 \$	91	939 \$	93
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	76	9	67	7
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	4	-	3	-
<b>Total</b>	<b>894 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 009 \$</b>	<b>100 %</b>
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre		(11) %		(1) %

## Solde réglementaire - Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

### Contexte

Un solde réglementaire légiféré<sup>2</sup> a été créé pour les coûts autres qu'en capital engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale permettent de répartir les coûts parmi les clients qui bénéficieront de l'utilisation de l'actif. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état.

<sup>2</sup> L'article 139 de la Loi sur l'électricité prévoit la création de ce report réglementaire lié à la remise en état de la centrale de Point Lepreau.

### **Incidence sur le bénéfice**

Ces montants seront recouverts au cours de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2017/18, les variations des soldes réglementaires de (23) millions de dollars ont été imputées au bénéfice.

## **Solde réglementaire – Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PVDSA »)**

### **Contexte**

Le 23 août 2007, la Commission de l'énergie et des services publics a approuvé un solde réglementaire pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre PDVSA de façon échelonnée. Le montant découlant de cet avantage est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans (il restait six ans au 31 mars 2018). Énergie NB est en train de recouvrer les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

### **Incidence sur les bénéfices**

En 2017/18, les variations des soldes réglementaires de 9 millions de dollars comprenaient un montant de 24 millions de dollars lié aux avantages échelonnés pour les clients et des charges d'intérêts de 3 millions de dollars, partiellement contrebalancées par des économies d'amortissement et d'intérêts de 18 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

## **Solde réglementaire – Provision pour les fonds utilisés pendant la construction**

### **Contexte**

Au 31 mars 2018, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future de l'actif connexe. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

### **Incidence sur les bénéfices**

En 2017/18, des variations des soldes réglementaires de 1 million de dollars ont été comptabilisées.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB conclut des contrats à terme sur marchandises. Les incidences comptables de ces instruments financiers sont illustrées dans la note 24 des états financiers consolidés.

## SOURCES DE FINANCEMENT

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme vont d'un taux minimum de 0,5 % à un taux maximum de 1,3 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme vont d'un taux minimum de 1,6 % à un taux maximum de 9,8 %. La capacité d'Énergie NB à rembourser la dette (activités de financement) subit l'incidence des activités d'exploitation et des activités d'investissement.

## Faits saillants des flux de trésorerie

Faits saillants des flux de trésorerie (en millions)	2017/18	2016/17	Variation
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	306 \$	254 \$	52 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(192)	(262)	70
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(109)	7	(116)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>5 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>6 \$</b>

### Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Ces activités comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 306 millions de dollars en 2017/18, soit une augmentation de 52 millions de dollars ou 20 % par rapport à 2016/17. Cette augmentation s'explique principalement par les entrées de trésorerie provenant de clients et par une diminution des paiements liés aux avantages postérieurs à l'emploi.

## Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son système pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Énergie NB a également investi dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace. Ces investissements comprennent aussi des projets d'infrastructure de mesure avancée et des services d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick ainsi que l'accroissement des placements dans le réseau des bornes de recharge pour véhicules électriques.

En 2017/18, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé (192) millions de dollars, soit une diminution de 70 millions de dollars ou 27 % comparativement à 2016/17. La diminution s'explique surtout par une baisse des dépenses d'investissement, déduction faite du produit.

## Activités de financement

Les activités de financement viennent de sources externes et permettent à Énergie NB d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

Activités de financement (en millions)	2017/18	2016/17	Variation
Produit tiré de la dette à long terme	408 \$	295 \$	\$
Remboursements d'emprunts	(420)	(400)	(20)
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	(106)	122	(228)
Versements dans le fonds d'amortissement	(44)	(46)	2
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	53	36	17
<b>(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(109) \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>116 \$</b>

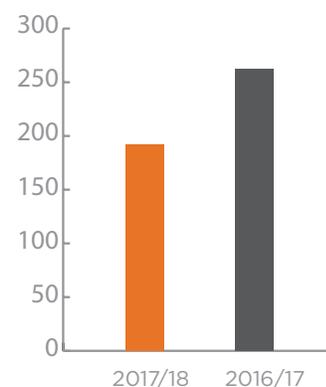
Les activités de financement se sont établies à (109) millions de dollars en 2017/18, soit une diminution de 116 millions de dollars en comparaison à 2016/17. La variation est attribuable en grande partie à la diminution de la dette à court terme en 2017/18.

## GESTION DU CAPITAL

Chaque année, Énergie NB se rapproche de son objectif qui est d'atteindre un ratio d'endettement minimal de 80/20 en vertu de la Loi sur l'électricité. La réduction de la dette est nécessaire afin qu'Énergie NB ait la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à l'évolution des marchés et des technologies et pour mieux se préparer en prévision des besoins en matière d'investissements. Le plan sur 10 ans (2019/2028) d'Énergie NB, mise sur une progression annuelle et constante d'Énergie NB pour atteindre cet objectif. Énergie NB prévoit atteindre l'équilibre entre la dette à long terme et les capitaux propres vers 2024/2025 tout en restant fidèle à son engagement à maintenir une progression lente et stable des tarifs.

**192 \$**

Activités  
investissement  
(en millions)



## Dettes nettes

Dettes nettes (en millions)	2017/18	2016/17
Dettes à long terme	3 997 \$	4 007 \$
Partie courante de la dette à long terme	410	420
Dettes à court terme	871	977
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(505)	(503)
Trésorerie	(6)	(1)
<b>Dettes nettes totales</b>	<b>4 767 \$</b>	<b>4 900 \$</b>

La dette nette a diminué de 133 millions de dollars au cours de l'exercice 2017/18, contre une diminution de 13 millions de dollars au cours de l'exercice 2016/17, ce qui représente un écart favorable de 120 millions de dollars. L'écart favorable est en grande partie attribuable à la diminution de la dette à court terme.

## Structure du capital

Structure du capital (en millions)	2017/18	2016/17
Dettes nettes totales	4 767 \$	4 900 \$
Résultats non distribués	470	447
Cumul des autres éléments du résultat global	(132)	(127)
<b>Capital total</b>	<b>5 105 \$</b>	<b>5 220 \$</b>
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	93 %	94 %

## CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

### Adoption de normes comptables et changements de méthodes comptables

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. Les modifications apportées à cette norme ont pour but d'améliorer les informations fournies aux utilisateurs des états financiers concernant les activités de financement d'une entité et elles s'appliquent aux états financiers annuels au 31 mars 2018. En raison de ces modifications, Énergie NB a fourni des informations complémentaires relativement aux activités de financement, notamment un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture des passifs financiers issus des activités de financement. Se reporter à la note 23, « Prêts et emprunts » dans les états financiers consolidés.

Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables au cours de l'exercice 2017/18.

### Changements futurs

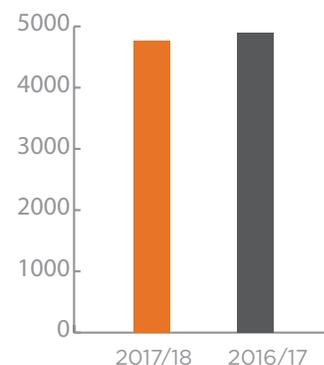
Veuillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en œuvre.

## PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Veuillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.

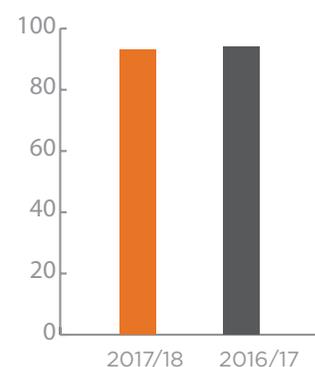
**4 767 \$**

Dettes nettes totales  
(en millions)



**93 %**

dette nette dans  
la structure du  
capital (pourcentage)



## GESTION DU RISQUE

Énergie NB est exposée à un certain nombre de risques dans le cadre de sa mission et de son mandat. Ces risques comprennent une série de risques financiers liés au marché comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises, aux monnaies étrangères et aux taux d'intérêt. Ils comprennent également des risques et des possibilités d'entreprise comme : le renouvellement et le remplacement de l'infrastructure vieillissante; l'incidence des conditions météorologiques sur l'offre et la demande et sur l'équipement; la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et les coûts y afférents; le renforcement des exigences réglementaires, environnementales et légales; et l'accélération du changement technologique. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le bénéfice et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques. Ces processus intégrés sont conçus afin d'établir un équilibre entre les objectifs suivants :

- relever les menaces qui peuvent entraver la réalisation de la mission et du mandat d'Énergie NB
- atténuer les conséquences des événements négatifs
- prioriser les initiatives et détecter les changements dans l'environnement commercial et y réagir
- trouver un équilibre entre les aspects positifs des occasions et les aspects négatifs du risque de manière à optimiser les rendements découlant des activités à risque
- tirer parti des occasions afin de procurer des avantages à toutes les parties prenantes

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB. Ainsi, Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, notamment le recours à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts des marchandises sous-jacents et des cours de change.

Les autres risques sont gérés au moyen de la politique de gestion du risque d'entreprise d'Énergie NB. Des processus de gestion du risque d'entreprise sont mis en place afin de s'assurer que le risque qui pourrait empêcher l'atteinte d'autres objectifs de l'organisation est relevé, évalué et géré au moyen de la mise en œuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus.

Énergie NB gère ses risques au moyen d'un cadre de contrôle intégré, de la surveillance par la haute direction et de la gouvernance efficace du conseil d'administration.



---

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Frederick Square  
77 rue Westmorland  
Fredericton N.-B. E3B 6Z3  
Téléphone 506-452-8000  
Télécopieur 506-450-0072  
Internet www.kpmg.ca

1 Factory Lane  
Place Marven  
Case postale 827  
Moncton N.-B. E1C 8N6  
Téléphone 506-856-4400  
Télécopieur 506-856-4499

Harbour Building  
133 Prince William Street  
C. P. 2388, succ. Main  
Saint John N.-B. E2L 3V6  
Téléphone 506-634-1000  
Télécopieur 506-633-8828

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick  
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, les états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés

Le 15 juin 2018

Fredericton, Canada

## RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables retenues résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 31 mai 2018. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

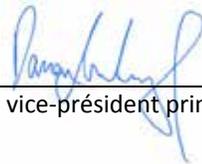
La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs de la Société sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la Société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au comité d'audit du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le comité d'audit et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés. La responsabilité des auditeurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière.



Président-directeur général d'entreprise



Chef des Finances et vice-président principal, Services d'entreprise

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**État consolidé de la situation financière**  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2018	2017
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie		6 \$	1 \$
Débiteurs	5	248	255
Matériel, fournitures et combustible	6	166	168
Charges payées d'avance		14	13
Actifs dérivés	24	-	7
<b>Total des actifs courants</b>		<b>434</b>	<b>444</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	7	4 337	4 280
Immobilisations incorporelles	8	46	37
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	722	690
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	10	505	503
Actifs dérivés	24	1	4
Autres actifs		1	1
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 612</b>	<b>5 515</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>6 046</b>	<b>5 959</b>
Soldes réglementaires	11	894	1 009
<b>Total des actifs et des soldes réglementaires</b>		<b>6 940 \$</b>	<b>6 968 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**État consolidé de la situation financière**  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2018	2017
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dette à court terme	12	871 \$	977 \$
Créditeurs et charges à payer		271	257
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		43	40
Partie courante de la dette à long terme	13	410	420
Passifs dérivés	24	13	14
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 608</b>	1 708
<b>Passifs non courants</b>			
Dette à long terme	13	3 997	4 007
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	15	825	764
Avantages postérieurs à l'emploi	16	115	119
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	17	45	34
Passifs dérivés	24	12	16
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 994</b>	4 940
<b>Total des passifs</b>		<b>6 602</b>	6 648
<b>Capitaux propres</b>			
Cumul des autres éléments du résultat global		(132)	(127)
Résultats non distribués		470	447
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>338</b>	320
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>6 940 \$</b>	6 968 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,



Président du conseil



Président et chef de la direction

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## État consolidé du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2018	2017
<b>Produits</b>			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province		1 405 \$	1 369 \$
À l'extérieur de la province		265	251
Divers	18	84	76
		<b>1 754</b>	1 696
<b>Charges</b>			
Combustible et achats d'électricité		727	702
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	19	477	483
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	20	253	233
Impôt et taxes	21	44	43
		<b>1 501</b>	1 461
		<b>253</b>	235
<b>Bénéfice d'exploitation</b>			
Charges financières	22	264	280
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(17)	(34)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net		(30)	(50)
		<b>36</b>	39
<b>Bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires</b>			
Variation nette des soldes réglementaires	11	(13)	(12)
		<b>23 \$</b>	27 \$

## État consolidé du résultat global

(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars		2018	2017
<b>Bénéfice net</b>		<b>23 \$</b>	27 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat</b>			
Perte nette latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(18)	(5)
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		3	3
Profit net latent sur l'évaluation à la valeur de marché des fonds au titre du secteur nucléaire		2	-
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire		(5)	(3)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		15	98
	24	(3)	93
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat</b>			
(Perte actuarielle nette) sur les avantages postérieurs à l'emploi	16	(2)	(7)
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>(5)</b>	86
<b>Résultat global total</b>		<b>18 \$</b>	113 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### État consolidé des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Cumul des autres éléments du résultat global							
			Gains actuariels (pertes actuariales) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	(113) \$	(48) \$	(63) \$	11 \$	(213) \$	420 \$	207 \$
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	27	27
Autres éléments du résultat global	93	3	(7)	(3)	86	-	86
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>(20)</b>	<b>(45)</b>	<b>(70)</b>	<b>8</b>	<b>(127)</b>	<b>447</b>	<b>320</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2017	(20)	(45)	(70)	8	(127)	447	320
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	23	23
Autres éléments du résultat global	(3)	3	(2)	(3)	(5)	-	(5)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>(23) \$</b>	<b>(42) \$</b>	<b>(72) \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>(132) \$</b>	<b>470 \$</b>	<b>338 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2018	2017
<b>Activités d'exploitation</b>			
Trésorerie reçue de clients		1 760 \$	1 692 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés		(1 219)	(1 187)
Apport des clients		12	16
Avantages postérieurs à l'emploi		(13)	(31)
Intérêts payés		(234)	(237)
Intérêts reçus		-	1
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>		<b>306</b>	<b>254</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit		(177)	(279)
Retraits du fonds liés à la gestion du combustible irradié et au démantèlement		-	35
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement		(15)	(18)
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>		<b>(192)</b>	<b>(262)</b>
<b>Activités de financement</b>			
	23		
Produit de la dette à long terme	13	408	295
Remboursements d'emprunts	13	(420)	(400)
Augmentation (diminution) de la dette à court terme		(106)	122
Versements dans le fonds d'amortissement	10	(44)	(46)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	10	53	36
<b>Sorties (entrées) de trésorerie liées aux activités de financement</b>		<b>(109)</b>	<b>7</b>
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie</b>		<b>5</b>	<b>(1)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>6 \$</b>	<b>1 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») est une société d'État de propriété provinciale qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB. Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État, Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »). Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 24) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 15 juin 2018.

#### a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT**

**b. Estimations**

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3.b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3.d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3.g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible irradié
3.h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3.i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3.j.	Évaluation des produits non facturés
3.n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

**c. Jugements**

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3.d.	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
3.l.	Déterminer la monnaie fonctionnelle de la filiale
3.m.	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

**d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées**

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* Les modifications apportées à cette norme ont pour but d'améliorer les informations fournies aux utilisateurs des états financiers concernant les activités de financement d'une entité et elles s'appliquent aux états financiers annuels au 31 mars 2018. En raison de ces modifications, Énergie NB a fourni des informations complémentaires relativement aux activités de financement, notamment un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture des passifs financiers issus des activités de financement. Il faut se reporter à la note 23.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2018 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2018.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 <sup>er</sup> avril 2018
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 <sup>er</sup> avril 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 <sup>er</sup> avril 2019
IFRS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 <sup>er</sup> avril 2019

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace les directives existantes figurant à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, un nouveau modèle de pertes sur créances pour le calcul de la perte de valeur des actifs financiers et de nouvelles exigences de nature générale en matière de comptabilité de couverture.

L'adoption de l'IFRS 9 n'aura pas d'incidence importante sur les méthodes comptables relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers et des instruments financiers dérivés, mais elle aura une incidence sur le classement de la trésorerie, des débiteurs, de la créance à long terme et du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement. Le classement changera pour passer de « prêts et créances » à « coût amorti ». Le classement des placements dans le Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié changera pour passer de « disponibles à la vente » à « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » pour les instruments d'emprunt. Ces modifications n'entraîneront pas de changement à la valeur comptable des actifs financiers.

L'IFRS 9 a introduit un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation des actifs financiers. Ce nouveau modèle s'applique aux actifs financiers classés au coût amorti. Énergie NB évaluera la correction de valeur pour pertes liée aux créances clients au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Pour les autres actifs financiers, Énergie NB utilisera le modèle fondé sur les pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir puisqu'il a été établi que ces actifs présentaient un risque de crédit faible. La dépréciation sera présentée par la comptabilisation de la correction de valeur pour perte nette en diminution des actifs financiers. Les pertes de valeur seront présentées à l'état du résultat net d'Énergie NB. Énergie NB ne s'attend pas à ce qu'il y ait des changements importants pour les pertes de valeur.

Énergie NB a adopté le modèle de comptabilité de couverture. Énergie NB ne s'attend pas à ce que ce changement entraîne des modifications significatives pour la comptabilisation des instruments dérivés ou dans les états financiers consolidés.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT**

**e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées**

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, établit un cadre exhaustif pour déterminer si des produits doivent être comptabilisés et, si tel est le cas, de quel montant et à quel moment. Énergie NB a étudié l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés et a déterminé qu'il y aura une incidence sur certains produits provenant de l'intérieur de la province et sur les produits divers. Ces modifications comprendront des changements au calendrier de la comptabilisation et de l'évaluation de certains produits provenant de l'intérieur de la province et de produits divers. Certains produits qui avaient été auparavant comptabilisés déduction faite des charges seront maintenant comptabilisés au montant brut. La transition sera appliquée de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. Pour le moment, Énergie NB ne prévoit pas qu'il y aura un ajustement cumulatif des résultats non distribués. La modification est limitée au classement des produits.

L'IFRS 16, *Contrats de location*, instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations d'un régime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les entreprises utiliseront désormais des hypothèses actuarielles mises à jour afin de déterminer le coût des services rendus et les intérêts nets pour la période, et l'effet du plafond de l'actif n'est pas pris en compte pour calculer le profit ou la perte résultant de toute liquidation du régime. Énergie NB ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

La présente note fait état des méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes :

Note	Titre
3.a.	Méthode de consolidation
3.b.	Réglementation des tarifs
3.c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3.d.	Immobilisations corporelles
3.e.	Immobilisations incorporelles
3.f.	Dettes à long terme
3.g.	Passifs au titre du démantèlement
3.h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3.i.	Provisions
3.j.	Produits
3.k.	Subventions publiques
3.l.	Opérations de change
3.m.	Contrats de location
3.n.	Instruments financiers
3.o.	Dérivés

**a. Méthode de consolidation**

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Les placements d'Énergie NB dans des fonds au titre du secteur nucléaire et dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié comprennent un placement dans un fonds en fiducie à participation unitaire, le « Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB », dont Énergie NB est le principal bénéficiaire. Par conséquent, Énergie NB a consolidé les placements sous-jacents de ce fonds.

**b. Réglementation des tarifs**

IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (l'« IFRS 14 »), permet à une entité de continuer à comptabiliser les soldes réglementaires conformément à son référentiel comptable antérieur lorsqu'elle adopte les IFRS. Les nouveaux adoptants des IFRS peuvent l'appliquer et elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'adoption anticipée étant autorisée. Énergie NB a appliqué par anticipation l'IFRS 14 à son premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS au 31 mars 2016.

Les soldes réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**b. Réglementation des tarifs**

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués annuellement afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction
- Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif donnée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

L'évaluation des soldes réglementaires doit tenir compte de certaines estimations et hypothèses, y compris les hypothèses formulées relativement à l'interprétation des décisions de la CESP.

**c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures et les combustibles autres que le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au coût moyen. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Tous les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, le montant compensatoire étant comptabilisé à titre de diminution des charges d'exploitation.

**d. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou coût présumé (moins le cumul de l'amortissement au 1<sup>er</sup> avril 2014). Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**d. Immobilisations corporelles**

**Coût des entrées**

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions pour la recherche et le développement.

**Inspections et révisions majeures**

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant importants et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés**

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Ces frais sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré de la dette à long terme.

**Dépenses ultérieures**

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

**Amortissement**

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### d. Immobilisations corporelles

##### Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement, et toute révision est appliquée prospectivement.

Les catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée des composantes se présentent comme suit :

<b>Actifs</b>	<b>Années</b>
Centrales nucléaires	De 10 à 57
Centrales hydroélectriques	De 9 à 100
Centrales thermiques	De 6 à 53
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 10 à 60
Postes et sous-stations	De 17 à 56
Réseau de distribution	De 16 à 48
Bâtiments et biens	De 45 à 50
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 20
Actifs divers	15

##### Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

##### Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation potentielle. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

#### e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût ou au coût présumé (soit le coût moins le cumul de l'amortissement au 1<sup>er</sup> avril 2014, date de l'adoption des IFRS) et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

<b>Actifs</b>	<b>Années</b>
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 24; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont enregistrés ou pourraient l'être comprennent, notamment :

- des centrales nucléaires et thermiques;
- des chauffe-eau;
- des centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

#### Centrales nucléaire et thermiques

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

#### Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques;
- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement et de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

#### Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### g. Passifs au titre du démantèlement

##### Centrales nucléaire et thermiques

##### Coûts comptabilisés comme passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2018 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2018;
- les coûts de démantèlement des centrales nucléaire et thermiques à la fin de leur durée d'utilité.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation.

Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités suivantes sont imputées aux comptes du passif :

- la gestion du combustible nucléaire irradié;
- le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

##### Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

##### Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

##### Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### g. Passifs au titre du démantèlement

##### Centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

Énergie NB n'a comptabilisé aucun passif au titre du démantèlement relativement aux centrales hydroélectriques et aux actifs des réseaux de transport et de distribution. Énergie NB entend utiliser la plupart de ses centrales hydroélectriques et de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. Si, à une date ultérieure, il est déterminé qu'un actif donné ne respectera pas cette hypothèse de perpétuité, ce dernier fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée, après quoi une obligation serait comptabilisée.

Énergie NB comptabilisera une obligation au titre de ces actifs si, à un moment donné, la date de mise hors service se confirme et que la valeur actualisée de l'obligation n'est plus négligeable.

En supposant qu'aucune dépense supplémentaire liée aux améliorations des immobilisations ne soit engagée, la fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB a proposé un projet d'immobilisations qui permettra l'exploitation de la centrale pour sa durée de vie utile initiale de 100 ans, soit jusqu'en 2068, avec la possibilité de prolonger davantage sa durée de vie, grâce à une stratégie modifiée de l'exécution de travaux d'entretien, de l'ajustement et du remplacement de l'équipement mécanique au fil du temps. Ce projet est toujours à l'étude et, une fois qu'il sera finalisé, il sera soumis à la CESP aux fins d'approbation.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera.

#### h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime à risques partagés dans les services publics (« RRPSP ») de la province du Nouveau-Brunswick;
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRPSP.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Avantages postérieurs à l'emploi

Le RRPSP a été établi le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'intention des employés de la province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRPSP.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à prestations définies.

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les hypothèses sont :

- établies au 31 mars;
- déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus sont imputés au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêt est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés aussitôt dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

#### h. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

#### i. Produits

##### Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente d'électricité sont comptabilisés une fois l'électricité livrée chez les clients. Les produits divers sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### j. Produits

##### Calendrier de facturation

La facturation se fait sur une base mensuelle, conformément au tableau ci-dessous. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin d'une période comptable sont estimés et enregistrés dans les comptes à titre de produits non facturés.

Type de clientèle	Fréquence de la facturation
- Résidentielle - Usage général - Usage industriel petite puissance	Sur une base cyclique (c.-à-d. que la date de facturation mensuelle varie d'un client à l'autre)
- Distribution industrielle - Transport industriel - Commerce de gros - À l'extérieur de la province	À la fin de chaque mois

##### Contributions des clients

Énergie NB reçoit des contributions pour couvrir certains frais de construction. Ces contributions sont comptabilisées dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges. Les contributions des clients, lesquelles correspondent à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisées dans les produits divers à l'état du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée restante des actifs connexes. Les contributions remboursables sont comptabilisées en tant que passifs jusqu'à ce qu'elles ne soient plus remboursables.

#### k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser pour les dépenses engagées. Ces subventions sont comptabilisées à titre de produits pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les subventions publiques ont totalisé 3 millions de dollars (8 millions de dollars en 2017). En 2018, une subvention de 2 millions de dollars, servant à offrir des programmes d'efficacité aux résidents du Nouveau-Brunswick, a été comptabilisée dans les produits divers. Une subvention de 1 million de dollars a servi à alléger le coût des bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette subvention a été comptabilisée dans les immobilisations corporelles et sera amortie sur la durée d'utilité de l'actif.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**l. Opérations de change**

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.
- Les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change historique. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

**m. Contrats de location**

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Un contrat de location-financement est considéré comme un contrat de location si la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété de l'actif loué revient à Énergie NB.

Énergie NB a conclu des conventions d'achat d'électricité à long terme pour lesquelles il a fallu faire preuve de discernement afin de déterminer si elles comportaient un contrat de location. Pour ce faire, il a fallu établir si l'exécution d'une convention est tributaire de l'utilisation d'un actif particulier et si la convention confère le droit d'utiliser l'actif. En ce qui a trait aux conventions considérées comme des contrats de location ou qui comprennent un contrat de location, afin de déterminer si la convention doit être comptabilisée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple, il a fallu pousser l'analyse pour vérifier si la quasi-totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété est transférée à la Société ou si elle est détenue par la contrepartie de la convention. Afin d'évaluer des contrats de location-financement, il faut estimer les sommes et l'échéancier des flux de trésorerie futurs et fixer un taux d'actualisation approprié. La direction a déterminé qu'aucune de ces conventions ne comprend un contrat de location-financement.

Énergie NB détient des contrats de location simple et les paiements versés aux termes de ces contrats sont passés en charges sur la durée du contrat de location.

**n. Instruments financiers**

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/créditeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor.

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**n. Instruments financiers**

Les instruments financiers d'Énergie NB se composent des éléments suivants :

<b>Instrument financier</b>	<b>Classement</b>
<b>Actifs financiers</b>	
Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Prêts et créances
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	
Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB	Disponibles à la vente
Placements dans divers fonds en fiducie à participation unitaire et participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées	À la juste valeur par le biais du résultat net
<b>Passifs financiers</b>	
Dette à court terme	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Intérêts courus	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur

**Prêts et créances**

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Juste valeur par le biais du résultat net**

Normalement, les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur juste valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### n. Instruments financiers

##### Comptabilisation des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Ces variations comprennent :

- les profits et les pertes réalisés;
- les profits et les pertes latents.

##### **Disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou aux actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant résume le traitement comptable appliqué aux actifs disponibles à la vente.

<b>Actif</b>	<b>Traitement comptable</b>
Actifs pour lesquels un cours est disponible sur un marché actif	sont comptabilisés à la juste valeur et - les profits et les pertes latents, autres que les pertes de valeur et les écarts de change, ne sont pas comptabilisés dans le résultat net, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global; - les profits et les pertes sont transférés dans le résultat net au moment de leur réalisation.
Actifs pour lesquels aucun cours n'est disponible sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être établie de manière fiable	sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### **Autres passifs**

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### n. Instruments financiers

##### Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

#### o. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (par exemple, un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

##### Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### o. Dérivés

##### Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

##### Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.
inefficace	dans le résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

##### Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte généré après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés. Les principaux éléments de la réglementation d'Énergie NB sont les suivants :

- À compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et pour chaque exercice subséquent, Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation du tarif d'accès ouvert au réseau de transport ou pour toute modification du tarif de transport. Énergie NB doit présenter, au moins tous les trois ans, une demande à la CESP en vue de faire approuver ses besoins en revenus afférents au transport, qui doivent être suffisants pour couvrir ses coûts et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres.
- Énergie NB a présenté à la CESP, à titre informatif, le plan intégré des ressources de 2017 et doit continuer d'en présenter un au moins tous les trois ans par la suite.
- À titre informatif, Énergie NB doit présenter chaque année à la CESP un plan stratégique, financier et d'investissement en immobilisations visant les 10 prochains exercices.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation pour les projets d'investissement en immobilisations de plus de 50 millions de dollars.

#### Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

### 5. DÉBITEURS

	2018	2017
Créances clients	196 \$	188 \$
Provision pour créances douteuses	(7)	(6)
Autres débiteurs	3	8
Produits non facturés	56	65
	<b>248 \$</b>	<b>255 \$</b>

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE**

	2018	2017
Matériel et fournitures	28 \$	25 \$
Combustible nucléaire	22	36
Charbon	20	27
Mazout lourd	50	44
Coke de pétrole	14	1
Crédits d'énergie renouvelable	7	11
Autres combustibles	25	24
	<b>166 \$</b>	<b>168 \$</b>

Au cours de l'exercice, la valeur des stocks, laquelle était de 1 \$ (4 \$ en 2017), a été ramenée à la valeur nette de réalisation. Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 232 \$ (228 \$ en 2017).

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous- stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
<b>Coût ou coût présumé</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	3 587 \$	221 \$	372 \$	1 042 \$	163 \$	160	5 545
Entrées	1	–	–	–	12	261	274
Ajustements liés au démantèlement	11	–	–	–	–	–	11
Sorties	(32)	(1)	(3)	(17)	(3)	–	(56)
Transferts	150	7	23	58	12	(255)	(5)
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>3 717</b>	<b>227</b>	<b>392</b>	<b>1 083</b>	<b>184</b>	<b>166</b>	<b>5 769</b>
Entrées et transferts, déduction faite du produit	74	45	21	47	21	63	271
Ajustements liés au démantèlement	35	–	–	–	–	–	35
Sorties	(13)	(1)	(2)	(14)	(3)	–	(33)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>3 813</b>	<b>271</b>	<b>411</b>	<b>1 116</b>	<b>202</b>	<b>229</b>	<b>6 042</b>
<b>Cumul de l'amortissement</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	715	14	16	521	42	–	1 308
Charge d'amortissement	174	7	13	31	9	–	234
Sorties	(32)	(1)	(3)	(14)	(3)	–	(53)
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>857</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>538</b>	<b>48</b>	<b>–</b>	<b>1 489</b>
Charge d'amortissement	184	8	14	32	10	–	248
Sorties	(12)	(1)	(2)	(14)	(3)	–	(32)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>1 029</b>	<b>27</b>	<b>38</b>	<b>556</b>	<b>55</b>	<b>–</b>	<b>1 705</b>
<b>Valeur comptable</b>							
Solde au 31 mars 2017	2 860	207	366	545	136	166	4 280
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>2 784 \$</b>	<b>244 \$</b>	<b>373 \$</b>	<b>560 \$</b>	<b>147 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>4 337 \$</b>

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2018 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 4,93 % (5,02 % en 2017) s'élevaient à 6 \$ (4 \$ en 2017) (note 22).

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
<b>Coût ou coût présumé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	19 \$	17 \$	2 \$	5 \$	43 \$
Entrées	–	–	–	3	3
Transferts	–	6	–	(1)	5
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>51</b>
Entrées	–	–	–	<b>13</b>	<b>13</b>
Transferts	–	<b>12</b>	–	<b>(11)</b>	<b>1</b>
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>65</b>
<b>Cumul de l'amortissement</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	1	8	1	–	10
Charge d'amortissement	–	4	–	–	4
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>14</b>
Charge d'amortissement	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>19</b>
<b>Valeur comptable</b>					
Solde au 31 mars 2017	18	11	1	7	37
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>17 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>46 \$</b>

**9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ**

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

**Exigences relatives aux fonds**

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

##### Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2017-2018 s'est établi à néant (néant pour l'exercice 2016-2017).
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2017-2018 s'est établi à 11 millions de dollars (10 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017).

##### Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués.

	2018	2017
Revenu fixe	305 \$	296 \$
Actions internationales	175	165
Placements non traditionnels	72	69
Actions canadiennes	49	48
Biens immobiliers de sociétés fermées	38	22
Biens immobiliers de sociétés ouvertes	37	48
Infrastructure de sociétés ouvertes	22	27
Infrastructure de sociétés fermées	22	15
Titres de capitaux propres de sociétés fermées	2	-
<b>Total des placements inclus dans les fonds constitués</b>	<b>722 \$</b>	<b>690 \$</b>

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 10. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2018	2017
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	503 \$	464 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	21	21
(Pertes) profits de change	(10)	8
Versements	44	46
Remboursements	(53)	(36)
<b>Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice</b>	<b>505 \$</b>	<b>503 \$</b>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 24, « Instruments financiers ».

### 11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 894 \$ au 31 mars 2018, contre 1 009 \$ au 31 mars 2017.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2017
Centrale nucléaire de Point Lepreau	23	5,01 %	961 \$	– \$	48 \$	(70) \$	939 \$
Règlement de la poursuite contre Pétróleos de Venezuela S.A.	24	5,02 %	58	24	3	(18)	67
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	2	1	–	–	3
			1 021 \$	25 \$	51 \$	(88) \$	1 009 \$

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2017	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2018
Centrale nucléaire de Point Lepreau	22	4,92 %	939 \$	– \$	46 \$	(171) \$	814 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	23	4,92 %	67	24	3	(18)	76
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	3	1	–	–	4
			1 009 \$	25 \$	49 \$	(189) \$	894 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

	2018	2017
Report lié à la centrale nucléaire de Point Lepreau	(23) \$	(22) \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	9	9
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	1	1
<b>Variation nette des soldes réglementaires</b>	<b>(13) \$</b>	<b>(12) \$</b>

#### Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

En ce qui a trait au solde réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts doivent ensuite être recouverts au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Le compte réglementaire d'Énergie NB lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts non incorporables habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
- les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;

moins

- les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES**

**Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.**

Ce solde réglementaire est lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. et reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement sont :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 23 ans au 31 mars 2018) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (6 ans au 31 mars 2018), tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

**Provision pour les fonds utilisés pendant la construction**

Au 31 mars 2018, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire, un montant compensatoire étant comptabilisé à titre de réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

**12. DETTE À COURT TERME**

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2018, la dette à court terme envers la province du Nouveau-Brunswick, dont les échéances s'échelonnent du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 27 avril 2018, était de 871 \$ (977 \$ en 2017), et elle était grevée d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,26 % (0,60 % en 2017).

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 13. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

<b>Dettes à long terme</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	4 524 \$
Remboursements d'emprunts	(400)
Produit de la dette à long terme	295
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>4 427</b>
Remboursements d'emprunts	(420)
Produit de la dette à long terme	408
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(10)
Amortissement des primes et des escomptes	2
Moins : montant réattribué à la partie courante	(410)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>3 997 \$</b>

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**13. DETTE À LONG TERME**

Le tableau qui suit présente la dette impayée de la province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Valeur nominale	Incidence du change	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 <sup>er</sup> octobre 2013	15 mai 2020	9,96 %	9,75 %	150 \$ US	43 \$	(1) \$	192 \$
1 <sup>er</sup> octobre 2013	1 <sup>er</sup> mai 2022	8,88 %	8,75 %	100 \$ US	29	–	129
1 <sup>er</sup> octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50	–	(1)	49
1 <sup>er</sup> octobre 2013	31 mars 2024	4,67 %	4,67 %	100	–	–	100
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	–	3	363
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	–	(1)	99
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	–	(1)	24
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 septembre 2039	4,80 %	4,80 %	160	–	(1)	159
1 <sup>er</sup> octobre 2013	24 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	–	(1)	149
1 <sup>er</sup> octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	–	–	50
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2019	4,68 %	4,40 %	150	–	–	150
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2019	4,85 %	4,40 %	300	–	–	300
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	–	–	100
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	–	(2)	198
1 <sup>er</sup> octobre 2013	2 juin 2020	4,12 %	4,50 %	165	–	1	166
1 <sup>er</sup> octobre 2013	15 juin 2018	3,35 %	3,35 %	130	–	–	130
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 décembre 2021	3,44 %	3,35 %	200	–	(1)	199
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 décembre 2021	3,31 %	3,35 %	100	–	–	100
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 décembre 2021	3,07 %	3,35 %	100	–	1	101
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	–	2	152
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	–	(1)	199
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 septembre 2018	2,23 %	2,15 %	100	–	–	100
14 juin 2015	3 juin 2024	2,32 %	3,65 %	50	–	4	54
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	–	9	259
12 février 2016	12 février 2019	1,11 %	1,09 %	180	–	–	180
4 mai 2016	3 juin 2022	1,93 %	1,55 %	100	–	(1)	99
14 août 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	–	(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,42 %	2,35 %	100	–	(1)	99
26 novembre 2017	14 août 2048	3,21 %	3,10 %	200	–	(4)	196
20 mars 2018	14 août 2027	3,03 %	2,35 %	120	–	(7)	113
<b>Total</b>				<b>4 340 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>4 407 \$</b>

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 13. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

<b>Dettes à long terme</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	4 524 \$
Remboursements d'emprunts	(400)
Produit de la dette à long terme	295
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>4 427</b>
Remboursements d'emprunts	(420)
Produit de la dette à long terme	408
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(10)
Amortissement des primes et des escomptes	2
Moins : montant réattribué à la partie courante	(410)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>3 997 \$</b>

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 13. DETTE À LONG TERME

Le tableau qui suit présente la dette impayée de la province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Valeur nominale	Incidence du change	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 <sup>er</sup> octobre 2013	15 mai 2020	9,96 %	9,75 %	150 \$ US	43 \$	(1) \$	192 \$
1 <sup>er</sup> octobre 2013	1 <sup>er</sup> mai 2022	8,88 %	8,75 %	100 \$ US	29	–	129
1 <sup>er</sup> octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50	–	(1)	49
1 <sup>er</sup> octobre 2013	31 mars 2024	4,67 %	4,67 %	100	–	–	100
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	–	3	363
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	–	(1)	99
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	–	(1)	24
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 septembre 2039	4,80 %	4,80 %	160	–	(1)	159
1 <sup>er</sup> octobre 2013	24 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	–	(1)	149
1 <sup>er</sup> octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	–	–	50
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2019	4,68 %	4,40 %	150	–	–	150
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2019	4,85 %	4,40 %	300	–	–	300
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	–	–	100
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	–	(2)	198
1 <sup>er</sup> octobre 2013	2 juin 2020	4,12 %	4,50 %	165	–	1	166
1 <sup>er</sup> octobre 2013	15 juin 2018	3,35 %	3,35 %	130	–	–	130
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 décembre 2021	3,44 %	3,35 %	200	–	(1)	199
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 décembre 2021	3,31 %	3,35 %	100	–	–	100
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 décembre 2021	3,07 %	3,35 %	100	–	1	101
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	–	2	152
1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	–	(1)	199
1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 septembre 2018	2,23 %	2,15 %	100	–	–	100
14 juin 2015	3 juin 2024	2,32 %	3,65 %	50	–	4	54
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	–	9	259
12 février 2016	12 février 2019	1,11 %	1,09 %	180	–	–	180
4 mai 2016	3 juin 2022	1,93 %	1,55 %	100	–	(1)	99
14 août 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	–	(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,42 %	2,35 %	100	–	(1)	99
26 novembre 2017	14 août 2048	3,21 %	3,10 %	200	–	(4)	196
20 mars 2018	14 août 2027	3,03 %	2,35 %	120	–	(7)	113
<b>Total</b>				<b>4 340 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>4 407 \$</b>

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**13. DETTE À LONG TERME**

**Frais de gestion du portefeuille de dette**

Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2017) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 10), à l'ouverture de l'exercice.

**Remboursements de principal**

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

<b>Exercice clos le</b>	<b>Remboursement de principal</b>
31 mars 2019	410 \$
31 mars 2020	450
31 mars 2021	358
31 mars 2022	400
31 mars 2023	229
Et par la suite	2 565
<b>Total</b>	<b>4 412 \$</b>

**14. GESTION DU CAPITAL**

Énergie NB est essentiellement financée au moyen de capitaux empruntés.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

<b>Aux 31 mars</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Dette à long terme	4 407 \$	4 427 \$
Dette à court terme	871	977
<b>Total de la dette</b>	<b>5 278</b>	<b>5 404</b>
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(505)	(503)
Trésorerie	(6)	(1)
<b>Total de la dette nette</b>	<b>4 767</b>	<b>4 900</b>
Résultats non distribués	470	447
Cumul des autres éléments du résultat global	(132)	(127)
<b>Total du capital</b>	<b>5 105</b>	<b>5 220</b>
<b>Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital</b>	<b>93 %</b>	<b>94 %</b>

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 15. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

##### Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales thermiques	Coût du démantèlement des centrales thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 15. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

##### Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondées les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau
Montant non actualisé des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif				
- 2018	170 \$	1 073 \$	715 \$	3 \$
- 2017	169 \$	1 053 \$	626 \$	3 \$
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Aucune variation
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2082	2185	2033
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie				
- 2018	De 3,10 % à 3,83 %	4,51 %	4,83 %	3,73 %
- 2017	De 2,39 % à 4,01 %	4,56 %	4,81 %	3,82 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	2,0 %	2,0 %	De 1,9 % à 3,5 %	2,0 %

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 15. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

##### Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2018	2017
<b>Passif au titre du démantèlement des centrales thermiques</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	126 \$	134 \$
Plus : modification apportée au taux d'actualisation et aux estimations de coûts	1	(6)
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	4	4
Moins : dépenses	(2)	(6)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>129</b>	<b>126</b>
<b>Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	358	331
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	9	14
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	17	15
Moins : dépenses	(3)	(2)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>381</b>	<b>358</b>
<b>Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	278	271
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	30	2
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	13	13
Moins : dépenses	(8)	(8)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>313</b>	<b>278</b>
<b>Chauffe-eau</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2	3
Plus : modification apportée au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	-	(1)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié</b>	<b>825 \$</b>	<b>764 \$</b>

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

#### Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

	2018	2017
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	81 \$	83 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	16	21
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	23	20
	<b>120</b>	124
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer	<b>(5)</b>	(5)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>115 \$</b>	119 \$

#### Hypothèses

	2018 (%)	2017 (%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	3,65	3,80
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3,65	3,65
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

#### a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Solde à l'ouverture de l'exercice	83 \$	85 \$
Charge au titre des avantages sociaux	3	3
Prestations versées	(4)	(5)
(Gain actuariel)	(1)	—
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>81 \$</b>	83 \$

<b>Coût</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	3 \$	3 \$
<b>Total de la charge au titre des avantages de l'exercice</b>	<b>3 \$</b>	3 \$

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

#### Régimes d'avantages sans capitalisation

##### b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offre un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offre un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1<sup>er</sup> avril 2012.

En 2013, Énergie NB a annoncé l'abandon graduel des allocations de retraite. Le programme d'allocations de retraite destiné aux employés non syndiqués et aux employés syndiqués des services généraux a été supprimé en 2013, ce qui a donné lieu à un règlement en 2015.

En 2016, les employés des services de transport et de distribution ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service.

En 2017, le programme d'allocations de retraite destiné aux employés des divisions Production et Nucléaire a été supprimé.

<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Solde à l'ouverture de l'exercice	21 \$	39 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(7)	(25)
Perte actuarielle	-	5
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>16 \$</b>	<b>21 \$</b>

<b>Coût</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	1	1
<b>Total de la charge au titre des avantages de l'exercice</b>	<b>2 \$</b>	<b>2 \$</b>

##### c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Solde à l'ouverture de l'exercice	20 \$	18 \$
Charge au titre des avantages sociaux	1	1
Prestations versées	(1)	(1)
Perte actuarielle	3	2
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>23 \$</b>	<b>20 \$</b>

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

#### c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Coût	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	- \$
Intérêts sur d'autres avantages postérieurs à l'emploi	-	1
<b>Total de la charge au titre des avantages de l'exercice</b>	<b>1 \$</b>	<b>1 \$</b>

#### Pertes actuarielles cumulées

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	(70) \$	(63) \$
Pertes actuarielles liées à l'obligation au titre des prestations constituées		
- Ajustements liés à l'expérience	(2)	(7)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>(72) \$</b>	<b>(70) \$</b>

#### Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2018. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime était égale à celle de l'obligation au titre des prestations constituées de 5 millions de dollars. La prochaine évaluation aux fins de capitalisation doit être terminée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au régime à risques partagés dans les services publics (« RRPSP ») de la province du Nouveau-Brunswick, soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3.h. L'évaluation actuarielle la plus récente est datée du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la capitalisation du RRPSP était de 108,8 % (106,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 585 millions de dollars la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 6 656 millions de dollars. La prochaine évaluation doit être datée du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

##### Régime de retraite multi-employeurs

##### Coûts

Aux termes du RRPSP, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 244 millions de dollars (236 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2016). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRPSP comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	27 \$	26 \$

En 2019, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 30 millions de dollars.

#### 17. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Réhabilitation des terrains	Obligation en matière d'environnement	Contributions des clients	Total
<b>Provisions au titre d'autres passifs et de charges</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	3 \$	12 \$	6 \$	21 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	–	15	15
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(1)	–	(2)
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	2	11	21	34
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	1	13	14
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(1)	(1)	(3)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	1 \$	11 \$	33 \$	45 \$

##### Réhabilitation des terrains

Énergie NB a l'obligation de réhabiliter les terres publiques par suite des activités de NB Coal. La valeur du passif non financé correspond à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 2,36 % (1,40 % en 2017).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 1 million de dollars.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 17. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

#### Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 3,81 % (4,08 % en 2017).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 13 millions de dollars.

#### Contributions des clients

Énergie NB a reçu des clients des contributions non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces contributions sont différées et amorties dans les autres produits sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

### 18. PRODUITS DIVERS

	2018	2017
Revenus nets afférents au transport	25 \$	25 \$
Produits liés aux clients	10	10
Location des chauffe-eau	21	20
Produits tirés des raccordements aux poteaux	4	3
Autres produits divers	24	18
	<b>84 \$</b>	<b>76 \$</b>

### 19. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2018	2017
Salaires et charges sociales	236 \$	223 \$
Services sous-traités	129	150
Matériel et fournitures	34	30
Véhicules et équipement	25	24
Autres	53	56
	<b>477 \$</b>	<b>483 \$</b>

### 20. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2018	2017
Immobilisations corporelles	248 \$	234 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	5	4
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	-	(5)
	<b>253 \$</b>	<b>233 \$</b>

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 21. IMPÔT ET TAXES

	2018	2017
Impôt foncier	22 \$	22 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	22	21
	<b>44 \$</b>	<b>43 \$</b>

#### 22. CHARGES FINANCIÈRES

	2018	2017
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	206 \$	207 \$
Désactualisation	35	33
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	32
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(10)	8
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	4	5
Profit ou perte de change	1	(1)
Amortissement des primes et des escomptes	2	-
	<b>270</b>	<b>284</b>
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(6)	(4)
	<b>264 \$</b>	<b>280 \$</b>

#### 23. PRÊTS ET EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Fonds d'amortissement	Dette à long terme	Dette à court terme	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2017</b>	(503) \$	4 427 \$	977 \$	4 901 \$
<b>Changements issus des flux de trésorerie de financement</b>				
Versements dans le fonds d'amortissement	(44)	-	-	(44)
Retrait du fonds d'amortissement	53	-	-	53
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	-	-	(106)	(106)
Produit de la dette à long terme	-	408	-	408
Remboursement d'emprunts	-	(420)	-	(420)
<b>Total des changements issus des flux de trésorerie de financement</b>	<b>9</b>	<b>(12)</b>	<b>(106)</b>	<b>(109)</b>
<b>Autres changements liés au passif</b>				
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(21)	-	-	(21)
Charges financières	10	(8)	-	2
<b>Total des autres changements liés au passif</b>	<b>(11)</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>(505) \$</b>	<b>4 407 \$</b>	<b>871 \$</b>	<b>4 773 \$</b>

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3.n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

#### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux, qui sont les suivants :

- Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles
- Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les évaluations des biens immobiliers et des infrastructures sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 25, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

	Niveau	31 mars 2018		31 mars 2017	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie	1 \$	6 \$	6 \$	1 \$	1 \$
Débiteurs	1	248	248	255	255
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2 – 3	696	696	640	640
Placements disponibles à la vente dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2	26	26	50	50
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	505	505	503	503
Actifs dérivés	2	1	1	11	11
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>1 482</b>	<b>1 482</b>	<b>1 460</b>	<b>1 460</b>
<b>Passifs financiers</b>					
Dette à court terme	1	871	871	977	977
Créditeurs et charges à payer	1	271	271	257	257
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	1	43	43	40	40
Dette à long terme	2	4 407	4 838	4 427	4 869
Passifs dérivés	2	25	25	30	30
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>5 617 \$</b>	<b>6 048 \$</b>	<b>5 731 \$</b>	<b>6 173 \$</b>

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2018	2017
Niveau 2	660 \$	653 \$
Niveau 3	62	37
	<b>722 \$</b>	<b>690 \$</b>

#### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2018.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	28 \$
Acquisitions	21
Ventes	(12)
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>37</b>
Acquisitions	22
Ventes	(2)
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans le résultat net	5
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>62 \$</b>

#### Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 31 mars.

	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	31 mars 2018			31 mars 2017		
			Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré		Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré	
Dérivés de change <sup>1)</sup>	USD	72	546,2	1,28	\$	419,9	1,30	\$
Dérivés liés au prix du mazout lourd <sup>2)</sup>	barils	22	0,5	54,66		0,5	61,46	
Dérivés liés au prix du gaz naturel <sup>3)</sup>	MBtu	11	0,5	8,14		2,0	5,51	
Dérivés liés au prix du charbon <sup>4)</sup>	tm	6	–	–		–	–	
Dérivés liés au prix de l'électricité <sup>5)</sup>	MWh	77	6,2	45,29		2,9	50,28	
Dérivés liés à l'uranium <sup>6)</sup>	LB	52	0,8	29,45	\$	–	–	\$

1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.

2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.

3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.

4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.

5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.

6) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'uranium.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2018. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

L'incidence des instruments financiers dérivés sur l'actif net au 31 mars 2018 correspondait à la somme de (24) millions de dollars, dont (1) million de dollars se rapportait aux résultats non distribués et (23) millions de dollars se rapportaient au cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium	Total
Actifs dérivés non courants	1 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 \$
Passifs dérivés courants	(4)	(1)	(5)	(1)	–	(13)
Passifs dérivés non courants	2	–	(9)	(1)	(4)	(12)
<b>Total des actifs (passifs)</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(14) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(24) \$</b>

#### Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

##### a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Le tableau suivant illustre l'effet sur les résultats non distribués des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	3 \$	(10) \$	(7) \$
Ajustements au cours de l'exercice considéré	(3)	2	(1)
Inefficacité de la couverture	–	9	9
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Ajustements au cours de l'exercice considéré	–	(1)	(1)
Inefficacité de la couverture	–	(1)	(1)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>– \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(1) \$</b>

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### b. Incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- de la juste valeur des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié classés comme disponibles à la vente;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante;
- des gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium	Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	12 \$	(28) \$	(64) \$	(28) \$	(5) \$	– \$	(113) \$
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(3)	26	52	18	–	–	93
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>9</b>	<b>(2)</b>	<b>(12)</b>	<b>(10)</b>	<b>(5)</b>	<b>–</b>	<b>(20)</b>
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(10)	1	(1)	8	3	(4)	(3)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(13) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(23) \$</b>

Le tableau suivant présente le total du cumul des autres éléments du résultat global.

	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Total du cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2016	(113) \$	(48) \$	(63) \$	11 \$	(213) \$
Incidence des ajustements à la valeur de marché	93	3	(7)	(3)	86
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>(20)</b>	<b>(45)</b>	<b>(70)</b>	<b>8</b>	<b>(127)</b>
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(3)	3	(2)	(3)	(5)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>(23) \$</b>	<b>(42) \$</b>	<b>(72) \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>(132) \$</b>

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

**25. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les types de risque suivants sont présentés ci-après :

- risque de crédit;
- risque de marché;
- risque de liquidité.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

**Gestion du risque de crédit**

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

<b>Actifs financiers</b>	<b>Juste valeur pour 2018</b>	<b>Juste valeur pour 2017</b>
Trésorerie	6 \$	1 \$
Débiteurs	248	255
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	722	690
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	505	503
Actifs dérivés	1	11
	<b>1 482 \$</b>	<b>1 460 \$</b>

**Trésorerie**

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

**Débiteurs**

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Énergie NB est tenue aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 25. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Débiteurs

Débiteurs	2018	2017
<b>Comptes clients</b>		
Créances clients en règle	180 \$	166 \$
De 61 à 90 jours	10	17
Plus de 90 jours	6	5
	<b>196</b>	<b>188</b>
Provision pour créances douteuses	(7)	(6)
Produits non facturés	56	65
Autres débiteurs	3	8
	<b>248 \$</b>	<b>255 \$</b>

##### *Provision pour créances douteuses*

La provision pour créances douteuses est :

- examinée régulièrement;
- fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

Rapprochement de la provision pour créances douteuses	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 \$	6 \$
Augmentation au cours de l'exercice	10	6
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	(1)	-
Radiation de mauvaises créances au cours de l'exercice	(8)	(6)
	<b>7 \$</b>	<b>6 \$</b>

##### Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 25. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Débiteurs

##### Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Cette somme lui sera remise par la province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2018, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

#### Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2018, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

#### Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	Total
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	6 \$	5 \$	16 \$	6 \$	3 \$	2 \$	38 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	25	15	55	14	5	3	117
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	34	22	77	25	1	–	159
	65 \$	42 \$	148 \$	45 \$	9 \$	5 \$	314 \$

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 25. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux biens immobiliers de sociétés fermées;
- des variations des valeurs liquidatives par part des titres de capitaux propres de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Énergie NB gère ces expositions au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Le fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB contiennent des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les volumes d'instruments financiers existants au 31 mars 2018.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
<b>Taux de change et taux d'intérêt</b>		
Variation de 0,01 \$ du taux de change CAD/USD	2 \$	5 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	20	3
<b>Prix des marchandises</b>		
Variation de 5 \$/b du prix du mazout lourd	-	2
Variation de 5 \$/LB du prix de l'uranium	-	4
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	1	30
<b>Placements en biens immobiliers de sociétés fermées, en infrastructures de sociétés fermées et en titres de capitaux propres de sociétés fermées</b>		
Variation de 0,25 % du taux de capitalisation	2	-
Fourchette des évaluations de l'infrastructure	2 \$	- \$

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 25. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

En ce qui a trait aux infrastructures de sociétés fermées, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds entre le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2018 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2020	De 2021 à 2023	2024 et par la suite
Dette à court terme	871 \$	871 \$	871 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	271	271	271	–	–	–	–
Intérêts courus	43	43	1	42	–	–	–
Passifs dérivés	25	25	2	14	3	5	1
Dette à long terme	4 407	4 412	–	410	450	987	2 565
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	–	2 575	1	180	166	383	1 845
	<b>5 617 \$</b>	<b>8 197 \$</b>	<b>1 146 \$</b>	<b>646 \$</b>	<b>619 \$</b>	<b>1 375 \$</b>	<b>4 411 \$</b>

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

### 26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La province du Nouveau-Brunswick est une partie liée d'Énergie NB, comme il est mentionné à la note 1.

#### Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2018, le montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement s'élevait à 505 millions de dollars, contre 503 millions de dollars en 2017 (note 10).

#### Dette

Énergie NB a une dette exigible par la province du Nouveau-Brunswick (notes 12 et 13).

#### Paiements à la province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 44 millions de dollars, comparativement à 43 millions de dollars en 2017 (note 21).

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 25. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Débiteurs

Débiteurs	2018	2017
<b>Comptes clients</b>		
Créances clients en règle	180 \$	166 \$
De 61 à 90 jours	10	17
Plus de 90 jours	6	5
	<b>196</b>	<b>188</b>
Provision pour créances douteuses	(7)	(6)
Produits non facturés	56	65
Autres débiteurs	3	8
	<b>248 \$</b>	<b>255 \$</b>

##### *Provision pour créances douteuses*

La provision pour créances douteuses est :

- examinée régulièrement;
- fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

Rapprochement de la provision pour créances douteuses	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 \$	6 \$
Augmentation au cours de l'exercice	10	6
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	(1)	-
Radiation de mauvaises créances au cours de l'exercice	(8)	(6)
	<b>7 \$</b>	<b>6 \$</b>

##### Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 25. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Débiteurs

##### Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Cette somme lui sera remise par la province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2018, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

#### Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2018, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

#### Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	Total
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	6 \$	5 \$	16 \$	6 \$	3 \$	2 \$	38 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	25	15	55	14	5	3	117
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	34	22	77	25	1	–	159
	65 \$	42 \$	148 \$	45 \$	9 \$	5 \$	314 \$

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

#### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants se composent des membres du conseil d'administration et de la haute direction. La rémunération versée aux principaux dirigeants en échange des services rendus s'établit comme suit :

	2018	2017
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 \$	4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
	<b>5 \$</b>	<b>5 \$</b>

### 27. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	114 \$	77 \$	57 \$	– \$	– \$	– \$
Fonds engagés	48	5	1	–	–	–
Contrats de location simple	10	8	4	3	4	–
	<b>172 \$</b>	<b>90 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>– \$</b>

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

#### 27. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

##### Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Étant donné que selon les contrats d'achat d'électricité qu'Énergie NB a conclu, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, tous ces contrats sont comptabilisés en tant que contrats de location simple. Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

Durée initiale du contrat	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
2 ans	2019	90 MW	90 MW de l'énergie électrique d'une centrale éolienne d'une capacité totale de 99 MW.
3 ans	2020	42 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne.
10 ans	2021	280 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale alimentée au gaz naturel à cycle combiné au cours de la période hivernale, allant du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars.
20 ans	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
30 ans	2027	38,5 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20 ans	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2032	8,8 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
25 ans	2033	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018  
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

### 27. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

#### **Contrats d'achat d'électricité**

Au cours de l'exercice, Énergie NB a conclu deux contrats d'achat d'électricité. Le premier contrat commencera au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le deuxième commencera au plus tard le 31 décembre 2019. Selon les modalités de ces contrats, Énergie NB s'est engagée à acheter annuellement 18 MW d'énergie électrique aux termes du premier contrat et de 20 MW d'énergie électrique aux termes du deuxième contrat, pour une période de 30 ans.

#### ***Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport***

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à expiration en novembre 2025. Énergie NB s'est engagée à acheter 1,5 million de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

#### ***Contrat de gypse***

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction du prix fixe de la quantité de gypse déterminée contractuellement. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

#### **Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels**

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité* et a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, 465 GWh d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable, à un prix inférieur ou égal au prix du marché actuel pour la plupart des formes d'énergie renouvelable.

#### ***Actions en justice***

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités et qui, selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.



## APERÇU STATISTIQUE

### ÉNONCÉ DE LA PRODUCTION<sup>1</sup>

(en millions de kWh)

	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Énergie hydroélectrique	2 541	2 848	2 920	2 690	3 079
Énergie thermique	3 620	3 992	2 844	4 103	4 020
Énergie nucléaire	5 531	4 860	4 869	4 863	4 881
Turbines à combustion	6	2	3	4	5
Achats	6 643	6 206	8 655	8 057	7 989
<b>Production et achats bruts</b>	<b>18 341</b>	<b>17 908</b>	<b>19 291</b>	<b>19 717</b>	<b>19 974</b>
Service de poste	664	658	638	675	684
<b>Production et achats nets</b>	<b>17 677</b>	<b>17 250</b>	<b>18 653</b>	<b>19 042</b>	<b>19 290</b>
Pertes — transformateur et transport	664	518	708	487	596
<b>Total de l'énergie disponible</b>	<b>17 013</b>	<b>16 732</b>	<b>17 945</b>	<b>18 555</b>	<b>18 694</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

## ÉNONCÉ DES VENTES

(en millions de kWh)

	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Vente en gros	1 215	1 225	1 224	1 291	1 263
Industriel	4 479	4 315	4 515	4 456	4 365
Usage général	2 332	2 320	2 295	2 392	2 396
Résidentiel	5 100	5 134	5 008	5 442	5 291
Réverbères	44	45	48	67	73
<b>Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province</b>	<b>13 170</b>	<b>13 039</b>	<b>13 090</b>	<b>13 648</b>	<b>13 388</b>
Interconnexions	3 491	3 360	4 533	4 575	4 966
<b>Ventes totales</b>	<b>16 660</b>	<b>16 399</b>	<b>17 623</b>	<b>18 223</b>	<b>18 354</b>
Pertes de distributions	352	333	322	332	340
<b>Total de l'énergie distribuée et vendue</b>	<b>17 013</b>	<b>16 732</b>	<b>17 945</b>	<b>18 555</b>	<b>18 694</b>

## ÉNONCÉ DES REVENUS<sup>1</sup>

(en millions)

		IFRS			PCGRC <sup>2</sup>
	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Vente en gros	113 \$	112 \$	109 \$	112 \$	109 \$
Industriel	334	315	322	318	310
Usage général	294	289	280	285	278
Résidentiel	638	628	601	635	607
Réverbères	26	25	24	24	24
<b>Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province</b>	<b>1 405</b>	<b>1 369</b>	<b>1 336</b>	<b>1 374</b>	<b>1 328</b>
Interconnexions	265	251	370	346	391
<b>Ventes d'énergie</b>	<b>1 670</b>	<b>1 620</b>	<b>1 706</b>	<b>1 720</b>	<b>1 719</b>
Divers	84	76	85	71	78
<b>Total des revenus</b>	<b>1 754 \$</b>	<b>1 696 \$</b>	<b>1 791 \$</b>	<b>1 791 \$</b>	<b>1 797 \$</b>

## ÉNONCÉ DES REVENUS DE LA PRODUCTION À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE<sup>1</sup>

(en millions de kWh)

	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Énergie hydroélectrique	2 318	2 685	2 738	2 504	2 667
Charbon et coke de pétrole	2 517	2 753	1 759	2 635	2 733
Mazout lourd	286	266	206	459	391
Énergie nucléaire	4 922	4 315	4 286	4 308	4 302
Achats	4 053	3 780	5 023	4 472	4 025
<b>Production et achats nets</b>	<b>14 096</b>	<b>13 799</b>	<b>14 012</b>	<b>14 378</b>	<b>14 118</b>
Pertes – transformateur et transport	665	518	708	487	596
<b>Total de l'énergie disponible</b>	<b>13 431</b>	<b>13 281</b>	<b>13 304</b>	<b>13 891</b>	<b>13 522</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

<sup>2</sup> Principes comptables généralement reconnus au Canada

## STATISTIQUES D'EXPLOITATION

	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Lignes de transport, en kilomètres	6 900	6 865	6 830	6 863	6 863
Lignes de distribution, en kilomètres	21 215	21 121	21 050	20 972	20 887
Clients résidentiels	327 281	325 329	323 530	322 052	321 132
Clients industriels	1 747	1 745	1 729	1 744	1 813
Clients d'usage général	26 377	26 025	25 676	25 531	25 494
Clients non mesurés	2 833	2 819	2 878	2 881	2 799
Clients directs	358 238	355 918	353 813	352 208	351 238
Clients indirects	45 230	45 248	45 242	45 425	46 350
<b>Total des clients</b>	<b>403 468</b>	<b>401 166</b>	<b>399 055</b>	<b>397 633</b>	<b>397 588</b>
Postes réguliers	2 497	2 462	2 403	2 395	2 349
Postes temporaires	85	81	65	58	49
Postes — Mine Reclamation Inc.	-	-	-	-	-
<b>Total des postes</b>	<b>2 582</b>	<b>2 543</b>	<b>2 468</b>	<b>2 453</b>	<b>2 398</b>

## ÉNONCÉ DES REVENUS<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	IFRS				PCGRC
	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 405 \$	1 369 \$	1 336 \$	1 374 \$	1 328 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	265	251	370	346	391
Revenus divers	84	76	85	71	78
Combustible et achats d'électricité	(727)	(702)	(830)	(825)	(834)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(477)	(483)	(450)	(419)	(437)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(253)	(233)	(226)	(230)	(230)
Impôt et taxes	(44)	(43)	(41)	(37)	(36)
Charges financières	(264)	(280)	(285)	(327)	(223)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	17	34	67	123	87
Évaluation à la Valeur de marché des placements à la juste valeur par les biais du résultat net	30	50	(1)	41	-
Variations nettes des soldes réglementaires	(13)	(12)	(13)	(17)	(69)
<b>Bénéfice net</b>	<b>23 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>55 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

# BILAN SOMMAIRE AU 31 MARS<sup>1</sup>

(en millions)

## Actifs

	IFRS				PCGRC
	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Actifs courants	434 \$	444 \$	469 \$	498 \$	681 \$
Immobilisations corporelles	4 337	4 280	4 237	4 382	4 072
Autres actifs non courants	1 275	1 235	1 189	1 248	2 110 *
<b>Total des actifs</b>	<b>6 046</b>	<b>5 959</b>	<b>5 895</b>	<b>6 128</b>	<b>6 863</b>
Soldes réglementaires	894	1 009	1 021	1 034	-
<b>Total des actifs et soldes réglementaires</b>	<b>6 940 \$</b>	<b>6 968 \$</b>	<b>6 916 \$</b>	<b>7 162 \$</b>	<b>6 863 \$</b>

## Passif et capitaux propres

	IFRS				PCGRC
	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Passifs courants	1 608 \$	1 708 \$	1 646 \$	1 746 \$	1 153 \$
Dette à long terme	3 997	4 007	4 124	4 025	4 567
Autres passifs non courants	997	933	939	1 055	744
Capitaux propres	338	320	207	336	399
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>6 940 \$</b>	<b>6 968 \$</b>	<b>6 916 \$</b>	<b>7 162 \$</b>	<b>6 863 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

## SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE<sup>1,2</sup>

(en millions de dollars)

	IFRS				PCGRC
	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Trésorerie reçue de client	1 760 \$	1 692 \$	n/a	n/a	n/a
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés	(1 219)	(1 187)	n/a	n/a	n/a
Intérêts payés et autre	(235)	(251)	(261)	(261)	(28)
Trésorerie liée à l'exploitation	n/a	n/a	477	538	296
Variation nette des soldes des fonds de roulement non monétaires	n/a	n/a	(33)	88	(45)
Activités d'exploitation	306	254	183	365	223
Activités d'investissement	(192)	(262)	(204)	(282)	(179)
Activités de financement	(109)	7	20	(83)	(42)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie</b>	<b>5</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
Trésorerie					
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1	2	3	3	1
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>3 \$</b>

## CHARGES FINANCIÈRES<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	IFRS				PCGRC
	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	206 \$	207 \$	212 \$	221 \$	224 \$
Désactualisation	35	33	36	36	-
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	32	32	33	32
Profit au perte de change	(9)	7	10	39	22
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	4	5	3	6	-
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(6)	(4)	(5)	(6)	(55)
Amortissement des primes et des escomptes	2	-	(3)	(2)	2
Amortissement des intérêts différés	-	-	-	-	(2)
<b>Charges financières</b>	<b>264</b>	<b>280</b>	<b>285</b>	<b>327</b>	<b>223</b>
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(17)	(34)	(67)	(123)	(87)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(30)	(50)	1	(41)	-
<b>Frais financiers moins les revenus associés</b>	<b>217 \$</b>	<b>196 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>163 \$</b>	<b>136 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

<sup>2</sup> À compter de l'exercice 2017/18, Énergie NB est passée de la méthode des flux de trésorerie indirects à la méthode des flux de trésorerie directs. Les activités d'exploitation ont été retraitées en 2016/17 pour se conformer à la nouvelle présentation. Les exercices 2013/14 à 2015/16 sont présentées selon la méthode des flux de trésorerie indirects.

## RATIOS FINANCIERS<sup>1</sup>

	IFRS				PCGRC
	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Marge brute	56%	57 %	51 %	52 %	51 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette	0,06	0,05	0,04	0,07	0,04
Pourcentage de la dette dans la structure du capital <sup>2</sup>	93%	94 %	96 %	94 %	93 %
Ratio de couverture des intérêt <sup>3</sup>	1,05	0,98	1,02	1,11	1,02

## AUTRES STATISTIQUES

	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Augmentation tarifaire	1,8 %	1,6 %	1,6 %	2,0 %	2,0 %
IPC (Nouveau-Brunswick)	2,3 %	2,2 %	0,5 %	1,5 %	0,8 %
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) <sup>4</sup>	1,9 %	1,2 %	2,4 %	0,1 %	(0,3)%
Dépenses en capital (millions) <sup>5</sup>	313 \$	279 \$	231 \$	264 \$	179 \$
Variation de la dette totale (millions)	(133)\$	(13)\$	(2)\$	(103)\$	(42)\$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	92,7 %	92,5 %	92,8 %	93,1 %	93,9 %
Dollar américain	7,3 %	7,5 %	7,2 %	6,9 %	6,1 %
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	4,2 %	4,4 %	4,4 %	4,6 %	4,6 %
Dollar canadien, en date du 31 mars	0,776	0,752	0,771	0,7885	0,9047

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

<sup>2</sup> Ratio de la dette = dette/(dette+capital) où la dette = (dette à la long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

<sup>3</sup> Ratio de couverture des intérêts = bénéfice d'exploitation/charge d'intérêts

<sup>4</sup> Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes

<sup>5</sup> Les dépenses en capital sont nettes du produit de la disposition

## GESTION DU CAPITAL

	IFRS				PCGRC
	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Dette à long terme	\$4 407	\$4 427	\$4 524	\$4 605	\$4 567
Dette à court terme	871	977	855	784	858
Dette d'impôt différée	-	-	-	-	-
<b>Total de la dette</b>	<b>\$5 278</b>	<b>\$5 404</b>	<b>\$5 379</b>	<b>\$5 389</b>	<b>\$5 425</b>
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(\$505)	(\$503)	(\$464)	(\$471)	(\$404)
Trésorerie	(6)	(1)	(2)	(3)	(3)
<b>Total de la dette nette</b>	<b>\$4 767</b>	<b>\$4 900</b>	<b>\$4 913</b>	<b>\$4 915</b>	<b>\$ 5 018</b>
Résultats non distribués	\$470	\$447	\$420	\$408	\$ 252
Cumul des autres éléments du résultat global (étendu)	(132)	(127)	(213)	(72)	147
<b>Total du capital</b>	<b>\$5 105</b>	<b>\$5 220</b>	<b>\$5 120</b>	<b>\$5 251</b>	<b>\$ 5 417</b>
<b>Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>\$5 237</b>	<b>\$5 347</b>	<b>\$5 333</b>	<b>\$5 323</b>	<b>\$ 5 270</b>
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	93%	94%	96%	94%	93%
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf cumul des autres éléments du résultat global)	91%	92%	92%	92%	95%

À compter de l'exercice 2014/15, les résultats financiers sont conformes aux IFRS tandis que les chiffres des années précédentes sont conformes aux PCGR du Canada.



---

## GOUVERNANCE

Énergie NB est fermement engagée à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au nom des actionnaires, des clients et des intervenants. Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre du Développement de l'énergie et des ressources. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

Le conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de diriger les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur l'électricité, qui stipule que « le conseil d'administration est responsable de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, conformément à la politique gouvernementale. » Le modèle de gouvernance d'Énergie NB fait en sorte que le conseil agit en tant qu'organisme dirigeant et de surveillance plutôt que d'agir en tant que conseil d'administration.

Par conséquent, le conseil d'administration est chargé d'établir et de surveiller l'orientation stratégique de la Société et de surveiller ses activités en tenant compte des risques et des possibilités. Le président-directeur général, qui est membre d'office du conseil, est responsable du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Ce modèle fournit aux cadres supérieurs d'Énergie NB les conseils et l'espace nécessaires pour fonctionner efficacement, tout en veillant à ce que le conseil d'administration soit en mesure d'exécuter ses principales responsabilités.

## Indépendance

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, composé du président-directeur général, qui est un membre sans droit de vote et, d'au plus, 14 administrateurs indépendants.

L'actionnaire exige d'Énergie NB qu'elle ait un conseil d'administration indépendant. Tous les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, y compris le président, sont indépendants de la direction. Énergie NB assure également l'indépendance du conseil d'administration en organisant des discussions à huis clos entre les membres du conseil d'administration sans que l'équipe de direction soit présente à chaque réunion du conseil d'administration et des comités.

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB doivent se comporter avec honnêteté et intégrité tout au long de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Chaque année, les membres du conseil d'administration signent la conformité au code de déontologie d'Énergie NB en déposant une déclaration et un questionnaire sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration d'Énergie NB surveille régulièrement les conflits d'intérêts potentiels entre les membres du conseil d'administration et travaille avec diligence pour gérer tout conflit éventuel et assurer la transparence à l'actionnaire et au grand public.

## Comités

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'exercice 2017/18, Énergie NB comptait cinq comités axés sur des domaines essentiels à la réussite de la Société.

### Comité de vérification

*Barbara Trenholm (présidente), Judith Athaide, Ed Barrett (membre d'office), Alain Bossé, Paul McCoy et Vicki Wallace-Godbout*

Le Comité de vérification aide le conseil d'administration à surveiller :

- la qualité et l'intégrité des états financiers de la Société
- la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires
- les qualifications, l'indépendance et le rendement du vérificateur externe
- les qualifications, l'indépendance et le rendement du vérificateur interne
- les systèmes de contrôle et procédures de communication de l'information de la Société, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et le respect des normes d'éthique
- le programme de gestion des risques de la Société

### Comité de la planification stratégique et des investissements

*Mark Reddemann (président), Judith Athaide, Ed Barrett (membre d'office), Alain Bossé, Andrew MacGillivray, Paul McCoy et Mike Wilson*

Le Comité de la planification stratégique et des investissements aide le conseil à établir et à maintenir des politiques appropriées pour guider la Société relativement aux décisions ayant trait à la gestion des investissements et à la planification des affaires.

### Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire

*Andrew MacGillivray (président), Ed Barrett, Alain Bossé et Barbara Trenholm*

Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le conseil d'administration à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences.

### **Comité de la surveillance nucléaire**

*Michael Sellman (président), Judith Athaide, Ed Barrett (membre d'office), Chuck Firlotte, Mark Reddemann, Barbara Trenholm et Mike Wilson*

Le Comité de surveillance nucléaire conseille et aide le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies à long terme visant à assurer l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le Comité de la surveillance nucléaire a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et aux opérations, ainsi que le risque nucléaire.

### **Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement**

*Chuck Firlotte (président), Ed Barrett, Andrew MacGillivray, Paul McCoy, Michael Sellman et Vicki Wallace-Godbout*

Le Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant la sécurité, l'environnement et le rendement, de même que les ressources humaines et la rémunération.

## **Compétences et expertise**

Le conseil d'administration d'Énergie NB est composé de personnes qui ont déjà été propriétaires et dirigeants d'une entreprise ou qui possèdent de l'expertise et de l'expérience dans le démarrage de nouvelles entreprises, la gestion et l'exploitation de centrales nucléaires, la planification stratégique, la commercialisation et les communications, la comptabilité et la finance, ainsi que la surveillance des ressources humaines, de la réglementation et des relations avec les intervenants. La majorité des membres du conseil d'administration d'Énergie NB ont obtenu leur titre IAS.A par l'intermédiaire du Programme de formation des administrateurs, élaboré conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Le conseil d'administration d'Énergie NB maintient une matrice des compétences pour trouver la combinaison optimale d'expérience, d'expertise et de compétences pour le choix de futurs candidats au conseil d'administration en vue de leur recommandation à l'actionnaire. Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire examine la matrice des compétences chaque année et effectue des mises à jour au besoin.

## **Diversité**

Le conseil d'administration d'Énergie NB accorde une grande importance à la diversité et appuie la nomination de candidats qui reflètent la démographie du Nouveau-Brunswick. Le conseil croit que la diversité des candidats, ainsi que les compétences et l'expérience contribuent à un conseil d'administration équilibré et efficace.

## **Amélioration continue**

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB reçoivent une orientation complète, sont encouragés à visiter les sites d'Énergie NB et à assister à des séminaires externes pour maintenir ou améliorer leurs compétences et pour veiller à ce que leurs connaissances sur les activités d'Énergie NB demeurent à jour.

Le conseil d'administration d'Énergie NB évalue de façon récurrente le rendement du conseil d'administration et de ses administrateurs. Le conseil d'administration utilise les connaissances acquises dans le cadre de ces évaluations pour apporter des améliorations au processus et à la structure du conseil d'administration et faciliter le perfectionnement de chaque administrateur.

## Conseil d'administration

En date du  
31 mars 2018



**Ed Barrett**  
(président)



**Gaëtan Thomas**  
(membre d'office)



**Judith Athaide**



**Alain Bossé**



**Chuck Firlotte**



**Andrew MacGillivray**



**Paul McCoy**



**Mark Reddemann**



**Michael Sellman**



**Barbara Trenholm**



**Vicki Wallace-Godbout**



**Mike Wilson**

## Équipe de direction

En date du  
31 mars 2018



**Gaëtan Thomas**  
président-directeur  
général



**Lori Clark**  
vice-présidente principale,  
Exploitation



**Keith Cronkhite**  
vice-président principal,  
Développement des  
affaires et Planification  
stratégique



**Darren Murphy**  
chef, Finances et  
vice-président principal,  
Services d'entreprise



**Brett Plummer**  
vice-président,  
Nucléaire et dirigeant  
principal, Exploitation  
nucléaire



**Wanda Harrison**  
dirigeante principale,  
Affaires juridiques



**Sherry Thomson**  
dirigeante principale,  
Ressources humaines



**Tony O'Hara**  
dirigeant principal,  
Technologie et  
vice-président,  
Ingénierie

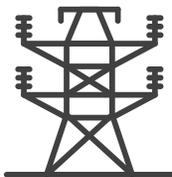


**Lynn Arsenault**  
vice-présidente,  
Service à la clientèle

## Total de lignes



**21 215 km**  
Lignes de distribution



**6 900 km**  
Lignes de transport

## Capacité d'exportation et d'importation



**2 328 MW**  
Capacité d'exportation



**2 378 MW**  
Capacité d'importation

## Nombre de clients

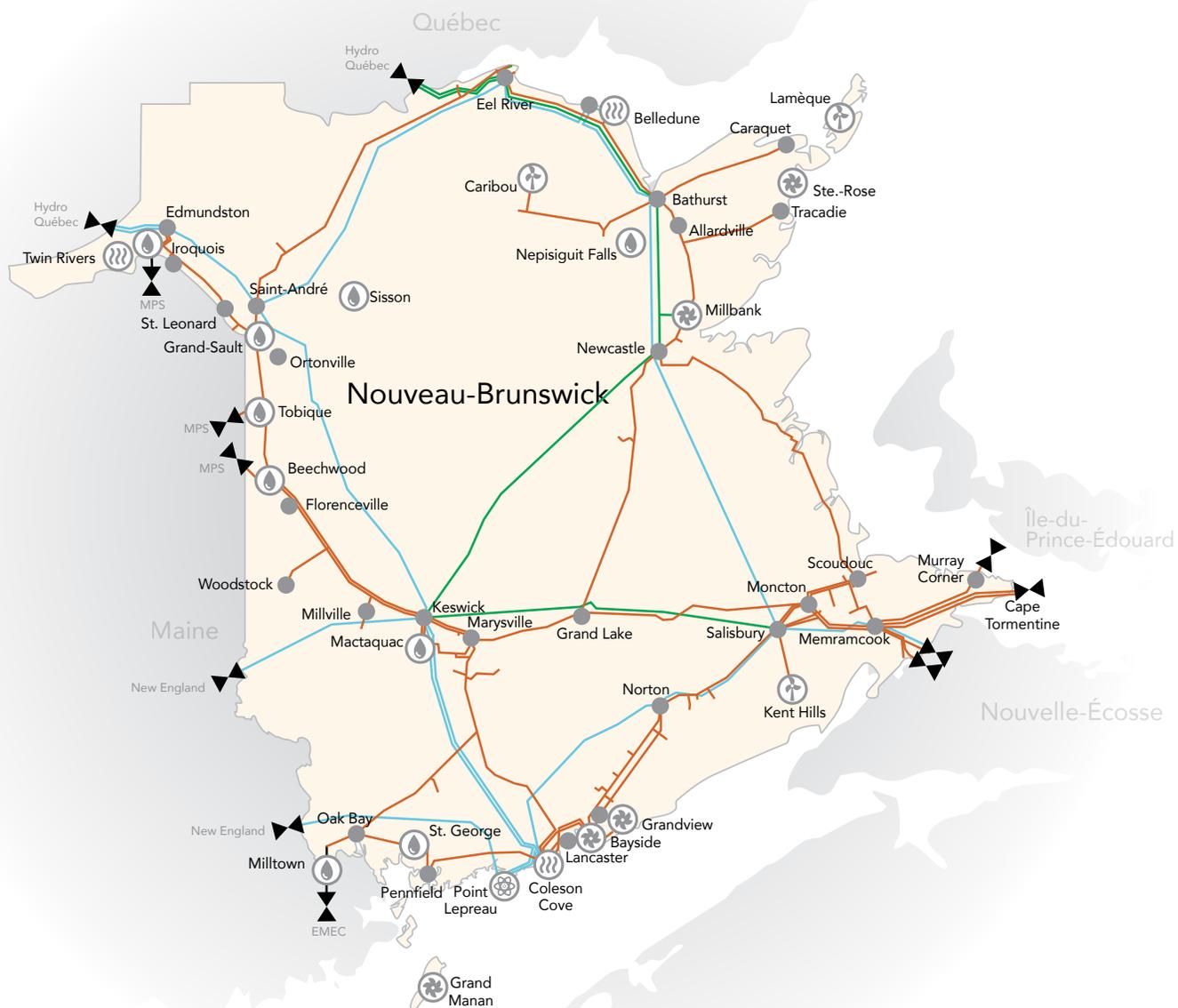


**358 238**  
Clients directs

**45 230**  
Clients indirects

**403 468**  
Total de clients

# Approvisionner le Nouveau-Brunswick



**Thermique**

1 439 MW



**Hydroélectrique**

889 MW



**Nucléaire**

660 MW



**Turbine à combustion**

525 MW



**Éolienne**

294 MW



Poste



Interconnexion



Lignes à 345 kV



Lignes à 230 kV



Lignes à 138 kV

## Capacité de production nette

### Énergie thermique

Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
<b>Total d'énergie thermique</b>	<b>1 439 MW</b>

### Énergie hydroélectrique

Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	20 MW
Nepisiguit Falls	11 MW
Sisson	9 MW
Milltown	3 MW
<b>Total d'énergie hydroélectrique</b>	<b>889 MW</b>

### Énergie nucléaire

<b>Point Lepreau</b>	<b>660 MW</b>
----------------------	---------------

### Turbine à combustion

Millbank	397 MW
Ste.-Rose	99 MW
Grand Manan	29 MW
<b>Total des turbines à combustion</b>	<b>525 MW</b>

### Total de la capacité de production

Énergie thermique	1,439 MW
Énergie hydroélectrique	889 MW
Énergie nucléaire	660 MW
Turbine à combustion	525 MW
<b>Total de la capacité de production</b>	<b>3 513 MW</b>

### Ententes d'achat de l'électricité

Kent Hills (énergie éolienned)	150 MW*
Caribou Mountain (énergie éolienne)	99 MW*
Lamèque (énergie éolienne)	45 MW*
Bayside (gaz naturel)	277 MW
Grandview (gaz naturel)	95 MW
Twin Rivers (énergie biomasse)	39 MW
St George (énergie hydroélectrique)	15 MW
Edmunston (énergie hydroélectrique)	9 MW*
Autres sources d'énergie renouvelable	7 MW*
<b>Total d'énergies renouvelables</b>	<b>736 MW</b>

\*Capacité nominale : Cette capacité peut ne pas être entièrement disponible pendant les périodes de demande de pointe



This annual report is also available in  
French and on our website  
[www.nbpower.com](http://www.nbpower.com)

Ce rapport est également publié en  
français sur notre site Web  
[www.energie.com](http://www.energie.com)

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick  
C.P. 2 000  
515, rue King, Fredericton  
(Nouveau-Brunswick)  
NB E3B 4X1

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

